



Rapport d'évaluation finale

**Programme LEADER 2014-2022
GAL Pays du Grand Briançonnais**

**Ancrer durablement les actifs
qui ont fait du territoire leur choix de vie**

**PETR du Briançonnais, des Ecrins,
du Guillemois et du Queyras**



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



• Briançonnais • Ecrins • Guillemois • Queyras



Ce rapport d'évaluation finale du programme LEADER 2014-2022 sur le territoire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras met en évidence plusieurs enseignements majeurs.

En premier lieu, la programmation a permis de soutenir 63 projets et 55 porteurs, générant plus de 34 emplois et mobilisant près de 3 millions d'euros de financements (FEADER, Région, Département). L'effet levier sur l'économie locale est indéniable, en particulier dans les domaines du tourisme, de la culture, du patrimoine et de l'entrepreneuriat innovant.

Les enquêtes menées auprès des membres du comité de programmation et des porteurs de projet soulignent la qualité du travail de l'équipe LEADER, reconnue pour son accompagnement et sa disponibilité. Si la complexité administrative reste un frein, l'accompagnement humain a largement compensé ces difficultés.

Plusieurs défis apparaissent pour la prochaine programmation :

- Élargir la diversification des porteurs (logement, énergie, économie circulaire),
- Consolider la coopération inter-GAL,
- Renforcer la mobilisation du comité de programmation
- Améliorer le suivi qualitatif des projets.

Enfin, il conviendra de capitaliser sur les réussites en matière d'innovation sociale et territoriale, afin de renforcer la résilience et l'attractivité du territoire.

En résumé, le programme LEADER a pleinement joué son rôle de catalyseur du développement rural dans le Grand Briançonnais, et les ajustements proposés permettront de consolider son impact dans la future programmation.





Partie 1 – Contexte et objectif

1. Contexte de mise en œuvre
 - a. Contexte règlementaire
 - b. Présentation du territoire d'intervention
2. Objectifs de l'évaluation
3. Limites de l'évaluation
4. Cadre évaluatif

Partie 2 – Bilan quantitatif : LEADER 2014-2022 sur le territoire du PETR

1. Synthèse
2. Bilan global de la mise en œuvre de LEADER en Grand Briançonnais
 - a. Maquette financière et consommation budgétaire
 - b. Nombre de projets programmés
3. Bilan des dépenses liées à l'animation
4. Bilan des projets soutenus
 - a. Typologie des porteurs de projet
 - b. Thématiques des projets soutenus
 - c. Bilan des emplois créés
 - d. Point sur les projets multi partenaires
5. Indicateurs de résultats obligatoires du cadre d'évaluation commun ??

Partie 3 – Analyse qualitative : la mise en œuvre du programme, gouvernance et projets

1. Bilan de la gouvernance et de l'animation du programme
 - a. Comité de programmation
 - i. Mobilisation des membres et taux de présence
 - ii. Enquête auprès des membres du comité de programmation
 1. Le déroulé des comités de programmation
 2. La composition du comité de programmation
 3. Focus sur les projets soutenus : l'avis des membres du comité de programmation
 4. La mise en œuvre du programme
 - b. Point sur le personnel LEADER du PETR

2. Bilan des projets soutenus et de l'accompagnement des porteurs
 1. Accessibilité de la procédure vue par les porteurs de projet
 2. Impact des projets soutenus sur le territoire vu par les porteurs de projet

Partie 4 – Bilans et recommandations

1. Des projets LEADER qui contribuent à rendre les territoires ruraux plus dynamiques, attractifs et cohérents
2. Des équipes LEADER impliquées, garantes du bon fonctionnement du programme et qui assurent un accompagnement de qualité aux porteurs de projet
3. Le rôle du comité de programmation dans la dynamique LEADER

Conclusion générale



L'évaluation du programme LEADER 2014-2022 sur le territoire du PETR du Grand Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras s'inscrit dans un double objectif : répondre à l'exigence réglementaire fixée par l'Union européenne et, au-delà, tirer des enseignements utiles pour l'avenir du territoire.

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) constitue un outil privilégié de développement local en milieu rural. Fondé sur une gouvernance partenariale, associant acteurs publics et privés, il vise à soutenir des projets innovants et ancrés dans les spécificités locales. Sur le Grand Briançonnais, il a mobilisé des financements européens (FEADER), régionaux et départementaux pour accompagner plus de soixante projets, portés par une diversité d'acteurs allant des collectivités aux associations, en passant par les entreprises et les structures de coopération interterritoriale.

L'évaluation permet de mesurer la pertinence, l'efficacité et l'impact de ce programme sur le territoire. Elle vise à apprécier non seulement les résultats quantitatifs obtenus (nombre de projets soutenus, emplois créés, enveloppes mobilisées), mais aussi la qualité des dynamiques enclenchées : innovation, mise en réseau des acteurs, diversification des porteurs de projet, gouvernance locale. Elle s'appuie sur l'analyse des données de suivi, l'examen de la maquette financière, ainsi que sur les retours des porteurs et des membres du comité de programmation recueillis par questionnaires.

L'ambition de cette évaluation est donc double : rendre compte de la valeur ajoutée du programme LEADER pour le Grand Briançonnais et nourrir la réflexion collective pour que la prochaine programmation puisse consolider les acquis et répondre aux nouveaux défis du territoire.



Partie 1 – Contexte et objectifs



1. Contexte de mise en œuvre

a) Contexte réglementaire

"Évaluer une politique, c'est rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés"

(Décret n° 90-82 du 22 janvier 1990 relatif à l'évaluation des politiques publiques).

Prévue dans la réglementation européenne, l'évaluation du programme LEADER permet de rendre compte des effets du programme sur les territoires ruraux. Elle offre la possibilité d'ajuster le programme, de le valoriser localement, de le réorienter le cas échéant et de démontrer la plus-value du programme LEADER sur les territoires ruraux et à l'échelle régionale. Cette évaluation repose sur un cadre juridique et réglementaire fixé par un « Cadre Commun de Suivi Evaluation » de la PAC et les règlements (UE) n°1303/2013 (règlement commun des fonds structurels et d'investissement européens) et n°1305/2013 (relatif au développement rural).

a) Présentation du territoire d'intervention

Le territoire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras se déploie au cœur des Hautes-Alpes, dans un environnement de haute montagne où la nature occupe une place dominante. Ce cadre exceptionnel, marqué par des paysages emblématiques et une biodiversité remarquable, constitue à la fois un atout identitaire et un défi permanent pour les habitants et les acteurs locaux. L'économie du territoire repose encore largement sur le tourisme, l'agriculture de montagne et un tissu artisanal dynamique, mais elle reste fragile car fortement dépendante de la saisonnalité et exposée aux aléas climatiques.

Le territoire fait face à une double exigence : préserver ses ressources naturelles tout en assurant le développement et la qualité de vie de sa population. Les effets du changement climatique se font particulièrement sentir en montagne : fonte accélérée des glaciers, sécheresses, risques naturels accrus, fragilisation des activités touristiques hivernales. Dans le même temps, le vieillissement démographique, l'accès aux services de proximité et l'enclavement du territoire accentuent les difficultés d'attractivité et de maintien de la population permanente.

Pour relever ces défis, le territoire s'est engagé dans une transition écologique et énergétique ambitieuse, cherchant à repenser ses modèles de développement en intégrant sobriété, innovation et coopération. La richesse du tissu associatif, la mobilisation citoyenne et la capacité des acteurs publics à travailler ensemble offrent une base solide pour imaginer des solutions adaptées. L'enjeu n'est plus seulement de soutenir des projets ponctuels, mais de construire une stratégie globale qui concilie développement économique, cohésion sociale et préservation de l'environnement, afin de garantir la résilience et l'avenir du Grand Briançonnais.



Partie 1 – Contexte et objectifs



2. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation poursuit un double objectif :

- **Réglementaire** : rendre compte de la mise en œuvre du programme conformément aux exigences du Cadre Commun de Suivi et d'Évaluation (CCSE) de la PAC et des règlements européens en matière de développement rural.
- **Opérationnel** : tirer des enseignements utiles pour la prochaine programmation LEADER, en identifiant les réussites, les difficultés et les axes de progression, afin de renforcer la pertinence, l'efficacité et l'impact des actions financées sur le territoire.

3. Limites de l'évaluation

Bien que l'évaluation se veuille la plus fiable et honnête possible, plusieurs limites doivent être mentionnées :

L'évaluation repose en partie sur des données déclaratives (questionnaires auprès des porteurs de projet et des membres du comité de programmation), qui reflètent des perceptions subjectives.

Le caractère pluriannuel de certains projets rend difficile une mesure exhaustive des impacts à long terme.

Le taux de réponse aux enquêtes, bien que suffisant pour dégager des tendances, ne permet pas de couvrir l'ensemble des expériences vécues par les bénéficiaires.

Enfin, les délais d'instruction et de paiement, inhérents au dispositif FEADER, compliquent parfois l'analyse fine du lien entre programmation et réalisation effective.

4. Cadre méthodologique et outils

L'évaluation s'appuie sur :

- **des indicateurs quantitatifs** (nombre de projets soutenus, emplois créés, répartition des financements par fiche action, consommation budgétaire) ;
- **des indicateurs qualitatifs** (perception des porteurs de projet, fonctionnement du comité de programmation, qualité de l'animation par l'équipe technique) ;
- **des analyses thématiques** (par type de porteur, par secteur d'activité, par dynamique territoriale) ;
- **des éléments comparatifs** avec la programmation précédente (2007-2013), permettant d'identifier des évolutions dans la typologie des porteurs et des thématiques financées.

Des questionnaires ont été envoyés aux porteurs de projets et aux membres du comité de programmation pour tirer des données d'analyse qualitative. L'évaluation quantitative s'est basée sur l'analyse des données globales détenues par le PETR sur les différents projets qui ont été déposés au cours de cette programmation.



1. Synthèse

Sur le territoire du GAL, le programme LEADER représente :

- 63 projets financés
- 55 porteurs de projet soutenus et aidés dans leur démarche
- 34 emplois créés ou soutenus
- 1 740 856,72 € de FEADER
- 1 088 321 € de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 28 000 € du Département des Hautes-Alpes

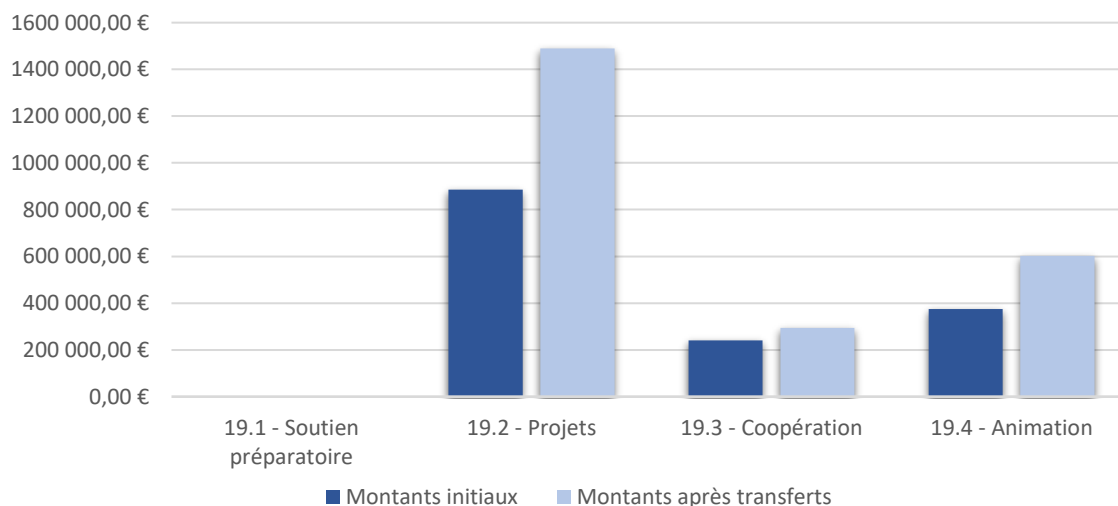
Globalement, la majorité des fonds européens engagés a été destiné au soutien des projets locaux, à hauteur de 1 461 616 €. 469 496 € ont été dédié à l'animation du GAL et 278 430 € aux projets de coopération.

2. Bilan global de la mise en œuvre de LEADER en Grand Briançonnais

a. Maquette financière et consommation budgétaire

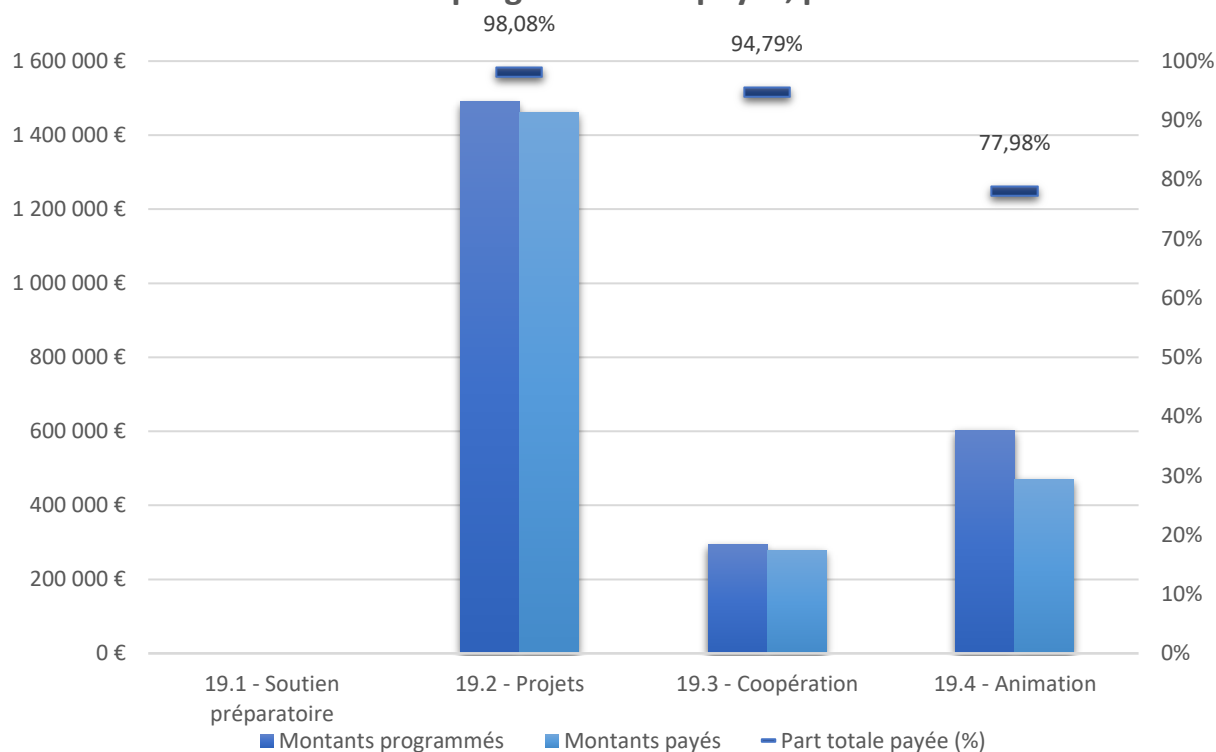
Durant la période de mise en œuvre du programme LEADER 2014-2022, l'enveloppe mise à disposition du GAL Pays du Grand Briançonnais a bénéficié de 3 abondements. D'une part, suite à la disparition d'un GAL voisin, son enveloppe a été répartie à chaque GAL à proximité. Un fond supplémentaire de la Région a été attribué suite au changement de fonctionnement du fond FEADER, et une enveloppe supplémentaire a été attribué pendant la période du Covid aux GAL les plus performants. Un nouvel appel à manifestation d'intérêt a eu lieu et les GAL qui avaient un bon rythme de dépense des fonds ont bénéficié d'une enveloppe complémentaire. Tout ceci explique l'augmentation de l'enveloppe financière disponible pour les projets.

Evolution de la maquette financière par sous-mesure

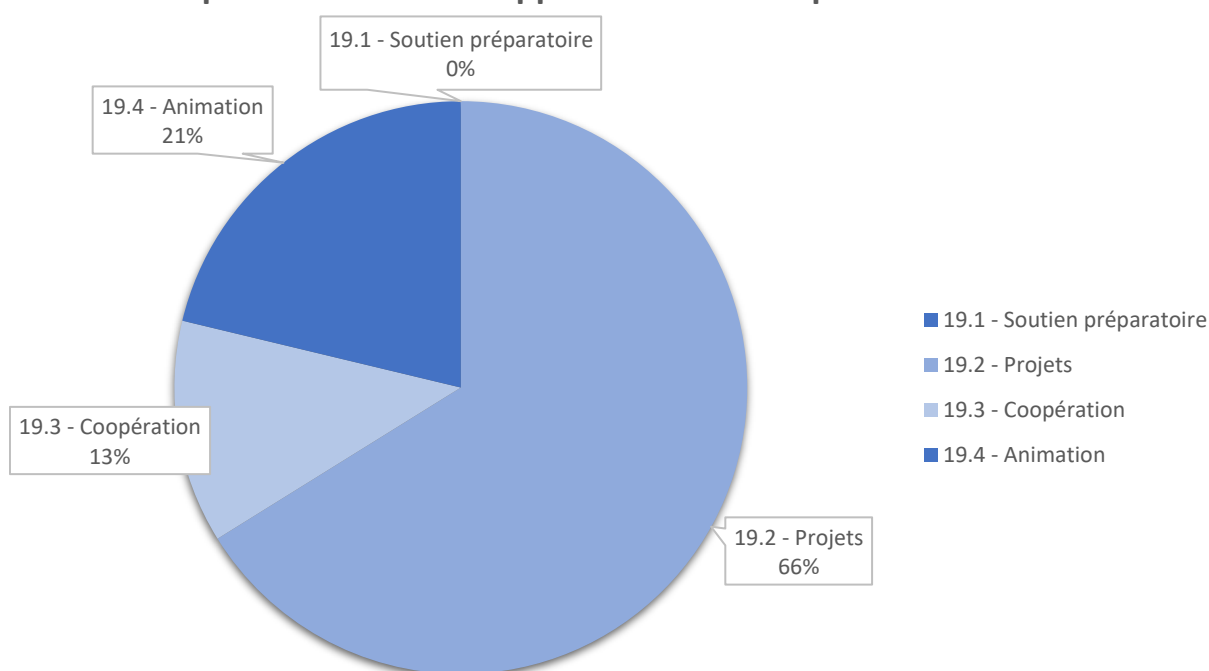


Partie 2 - Bilan qualitatif : LEADER 2014-2022 sur le territoire du PETR

Montants LEADER programmés et payés, par sous-mesure



Répartition de l'enveloppe FEADER totale par sous mesures



Partie 2 – Bilan qualitatif : LEADER 2014-2022 sur le territoire du PETR

b. Répartition de l'enveloppe LEADER par Fiche Action

La stratégie du GAL reposait sur neuf fiches actions, chacune correspondant à un axe prioritaire du développement territorial. Leur répartition a évolué au fil de la programmation afin de s'ajuster aux besoins exprimés localement.

Agir pour des conditions de vie et d'installation plus accessibles

Soutenir l'esprit d'initiative et d'entreprise

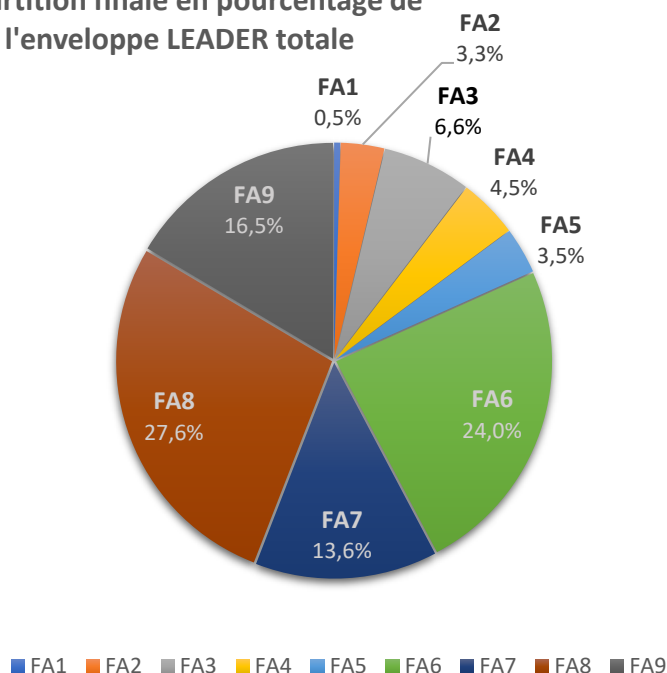
Cultiver au quotidien les valeurs fédératrices et le lien au territoire

- 1 Se mobiliser pour augmenter l'offre de logements et de locaux
- 2 Se mobiliser pour diminuer les dépenses énergétiques des logements et des locaux
- 3 Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable
- 4 Orienter sur les opportunités économiques et les besoins en compétences du territoire
- 5 Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire
- 6 Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
- 7 Soutenir le "consommer local" et les circuits courts
- 8 Expérimenter le "tourisme de proximité endogène"

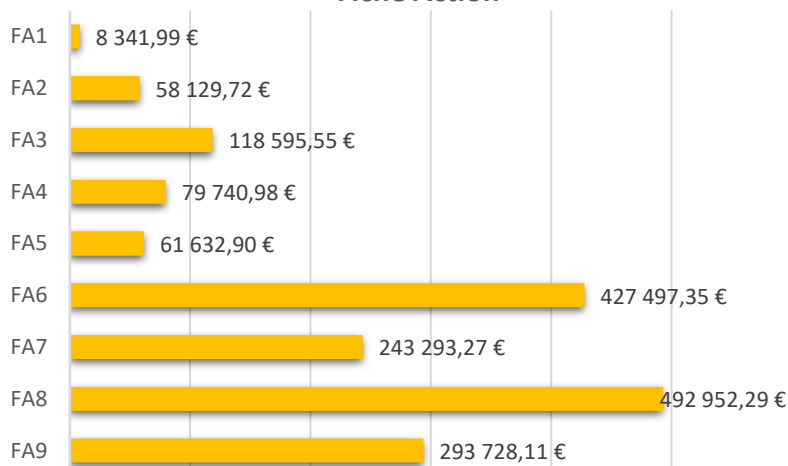
9

Coopération

Répartition finale en pourcentage de l'enveloppe LEADER totale



Répartition finale de l'enveloppe LEADER par Fiche Action



BILAN SYNTHETIQUE DE LA VIE DES FICHES ACTION

FA 1 : initialement dotée de moyens modestes, cette fiche visait à soutenir la coopération entre acteurs du territoire. Le faible nombre de projets déposés a conduit à une réallocation partielle des crédits.

FA 2 : orientée vers l'amélioration des mobilités douces et de l'accessibilité en zone de montagne, cette fiche a connu un succès limité en raison de la difficulté à monter des projets dans ce domaine très encadré par les compétences des collectivités.

FA 3 : elle a soutenu des initiatives locales de mise en valeur des sites, musées, sentiers et événements culturels. La demande est restée soutenue, mais les projets sont souvent de taille modeste.

FA 4 : la fiche visait à renforcer l'offre de services en zones rurales. Peu de dossiers ont été déposés, ce qui révèle la difficulté de ces structures à mobiliser des financements européens.

FA 5 : axe central, elle a soutenu les circuits courts, la transformation locale et la diversification agricole. Les projets financés ont contribué à renforcer l'autonomie alimentaire et la mise en réseau des producteurs.

FA 6 : l'une des fiches les plus dynamiques, qui a attiré de nombreux porteurs privés, notamment des jeunes entrepreneurs. Elle a été renforcée en cours de programmation pour répondre à la forte demande.

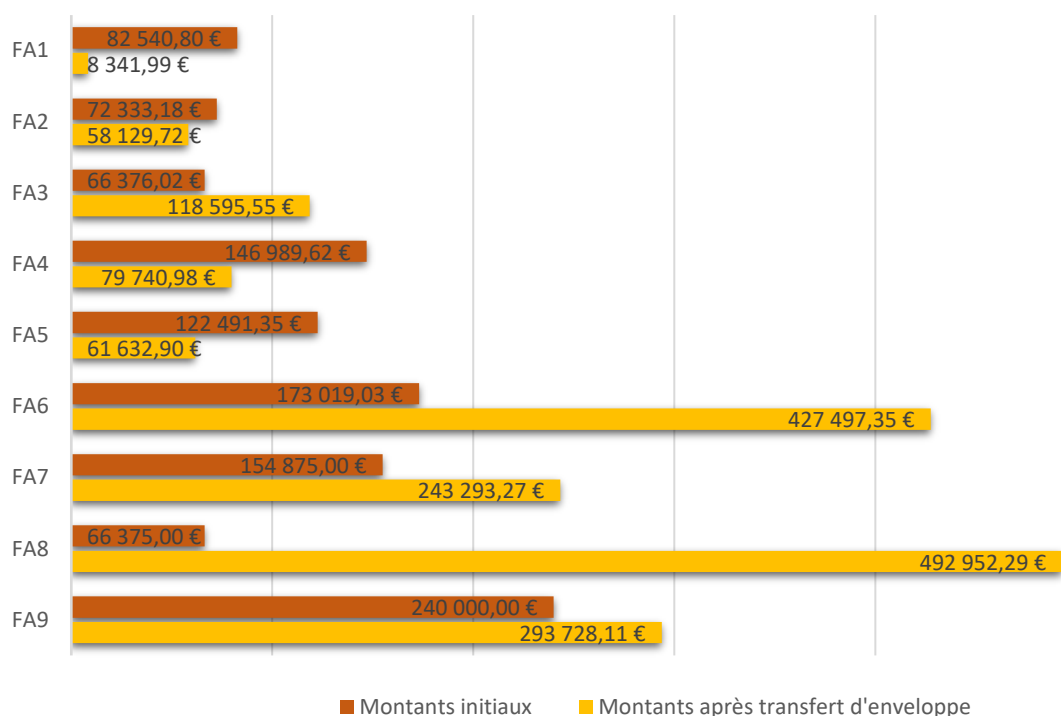
FA 7 : en lien avec le tissu économique local, elle a soutenu des ateliers, des entreprises artisanales et des projets de relocalisation. Les montants sont restés significatifs et ont contribué à la création d'emplois.

FA 8 : initialement sous-dotée, cette fiche a connu un afflux massif de projets (offices de tourisme, hébergements, événements), ce qui a conduit à augmenter son enveloppe de près de 700 %. Elle est devenue l'un des piliers de la programmation.

FA 9 : volontairement dotée d'une enveloppe conséquente (près de 16 %), elle a permis de développer des projets collectifs et de renforcer les partenariats entre GAL. Les projets portés ont été solides et pérennes.

Partie 2 – Bilan qualitatif : LEADER 2014-2022 sur le territoire du PETR

Répartition et évolution de la maquette financière par fiche action



La maquette financière a bien évolué à mesure que les premiers projets se sont présentés pour demander une subvention. Les transferts d'enveloppe ont été particulièrement marqués pour les fiches action 1, 6, 7 et 8.

La fiche action 8 qui met l'accent sur le développement du tourisme endogène s'est vue augmenter son enveloppe de près de 700 %, passant de 66 375 € à 519 574,81 €. Le faible montant programmé au départ s'explique par le fait que d'autres programmes financent déjà le secteur du tourisme, le GAL du Grand Briançonnais ne jugeait donc pas utile d'y accorder une trop grosse part de l'enveloppe globale. Mais le tourisme, la culture et le patrimoine sont des secteurs qui ont besoin d'argent et qui sont particulièrement actifs sur le territoire. Cela a été une surprise de découvrir le nombre de dossiers répondant de la fiche action 8 déposés dès les premiers appels à projets. Cela a conduit l'équipe du GAL à petit à petit augmenter l'enveloppe allouée à cette fiche action.

Il en est de même pour la fiche action 6, soutenant les entreprises du territoire apportant des projets innovants. L'enveloppe initiale était déjà conséquente, avec un montant de 173 019,03 €. En effet, le secteur privé du territoire est particulièrement actif en termes de création d'entreprise ou d'association innovantes, et grâce à la programmation précédente, il avait été anticipé qu'un grand nombre de dossier seraient déposés. L'enveloppe allouée a néanmoins été revalorisée pour répondre à cette demande.

Pour ces deux fiches action, le budget aurait pu être infini car les nouvelles entreprises ou les offices du tourisme sont toujours demandeurs, surtout sur le territoire où l'activité culturelle, touristique et économique est dense.

Partie 2 – Bilan qualitatif : LEADER 2014-2022 sur le territoire du PETR

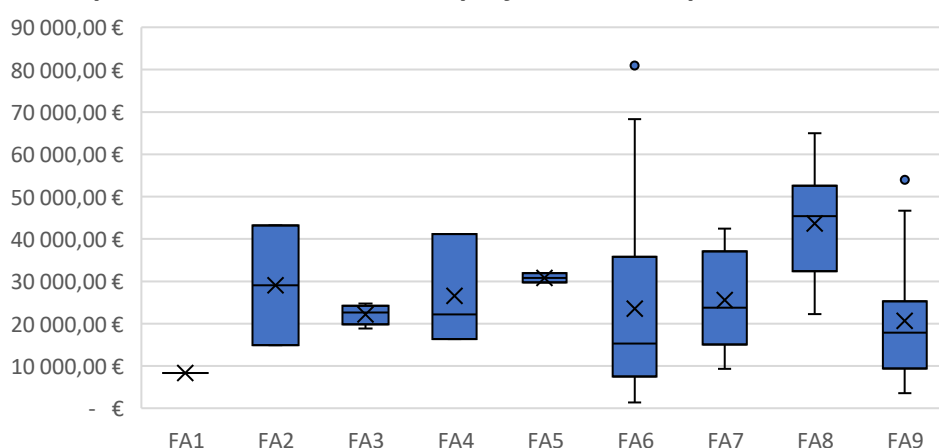


Pour les fiches actions 1, 4 et 5, plus de projets étaient attendus mais le peu de dossiers déposés a conduit d'équipe technique du GAL à repenser l'attribution des enveloppes. Ainsi, le fait qu'il y ait eu moins de projets déposés répondant des fiches action 1, 4 et 5 a permis de répartir l'argent européen vers les domaines qui étaient demandeurs.

En ce qui concerne la fiche action 9 qui regroupe les projets de coopération, la région SUD demandait à ce qu'elle représente 16 % de l'enveloppe du FEADER, ce qui explique que ça ait été la plus grosse enveloppe lors de la convention. La coopération est un axe important du programme LEADER qui souhaitait des actions projets en commun entre les GAL. Au vu du nombre de projets de coopération présentés, l'enveloppe a été augmentée également.

Il est intéressant de noter ensuite que les montants d'enveloppe par fiche action ne sont pas directement corrélés au nombre de projet par fiche action. Par exemple, pour la fiche action 8, 11 projets cumulent 519 574,81 euros de l'enveloppe totale, soit près d'un quart. Cela laisse supposer une disparité de montant entre les projets des différentes fiches action. En effet, pour chaque fiche action, les projets étaient plafonnés à différentes hauteurs de manière à pouvoir répartir équitablement les enveloppes au plus grand nombre de bénéficiaires. Finalement, au vu de ce que demandaient les porteurs de projet, toutes les demandes de subvention ont été plafonnées à hauteur de 150 000 euros.

Répartition des montants des projets dans chaque Fiche Action

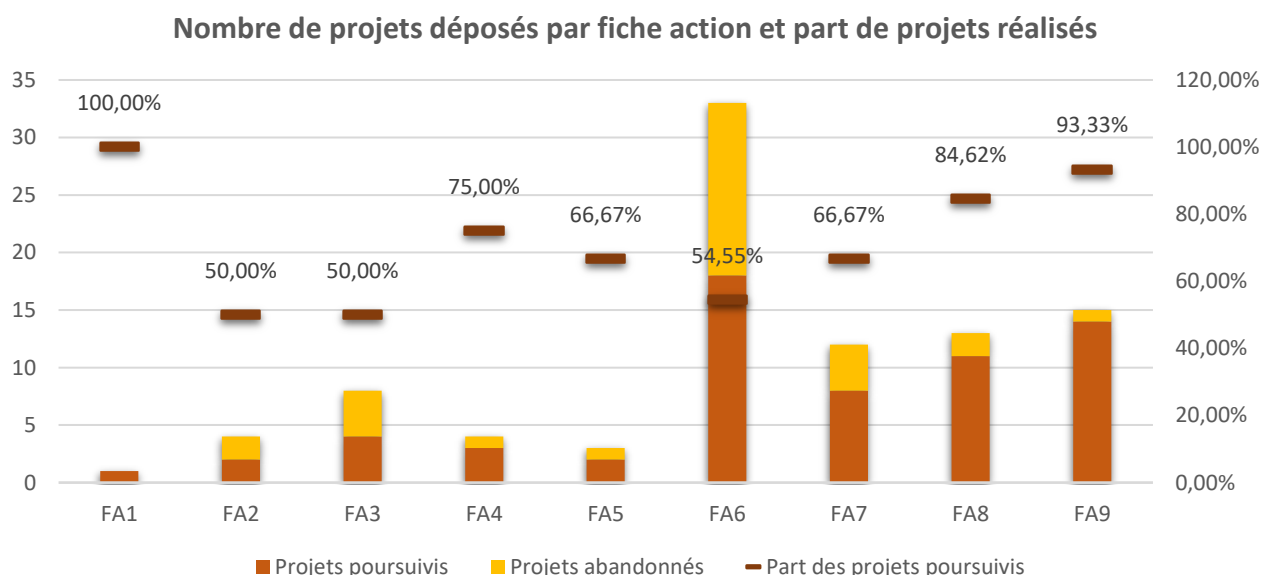
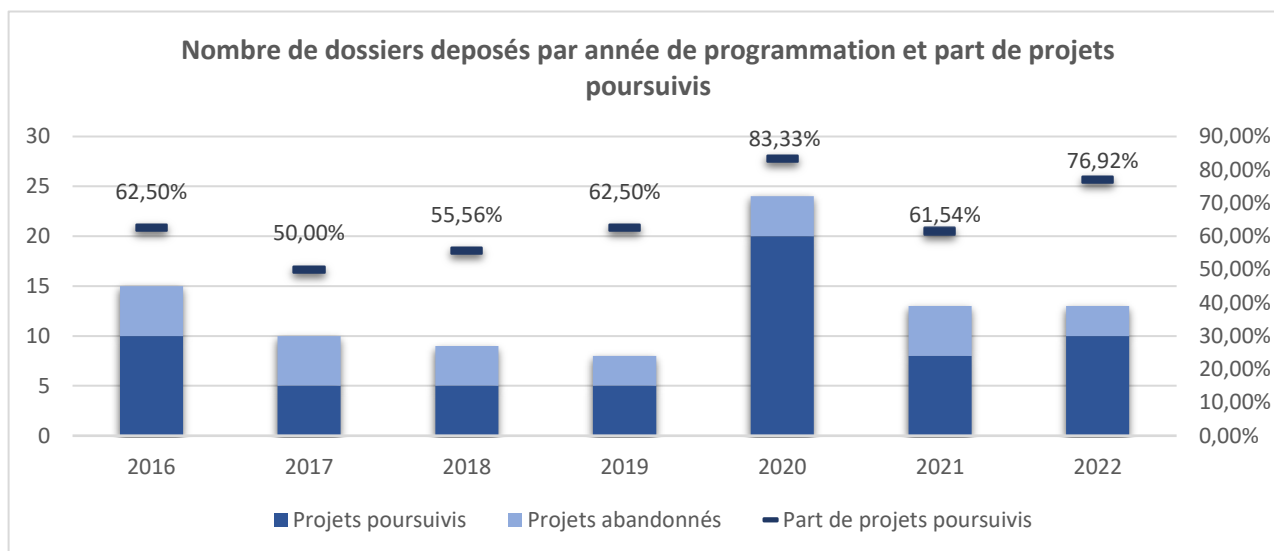


Finalement, il s'avère qu'au sein même des fiches action, les montants des projets sont plus ou moins homogènes. Par exemple, cette figure révèle que les fiches action 6, 7 et 8 regroupent des projets qui ont des montants plutôt hétérogènes, ce qui laisse supposer que les projets sont assez diversifiés. La présence de points aberrants dans les fiches action 6 et 9 montre qu'il y a des projets ayant ponctuellement des montants très élevés par rapport aux autres.

Partie 2 – Bilan qualitatif : LEADER 2014-2022 sur le territoire du PETR

c. Nombre de projets programmés et part des projets poursuivis

Cette figure laisse apercevoir une diminution du nombre de projets déposés au fur et à mesure des appels à projets pendant les quatre premières années de programmation ; puis un regain de dépôts en 2020, l'année du Covid-19.

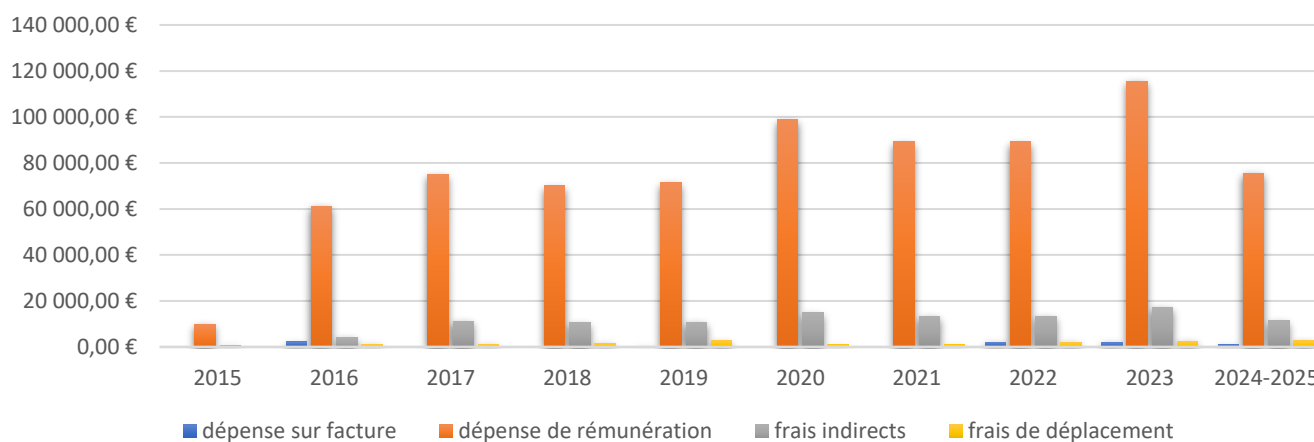


Partie 2 – Bilan qualitatif : LEADER 2014-2022 sur le territoire du PETR

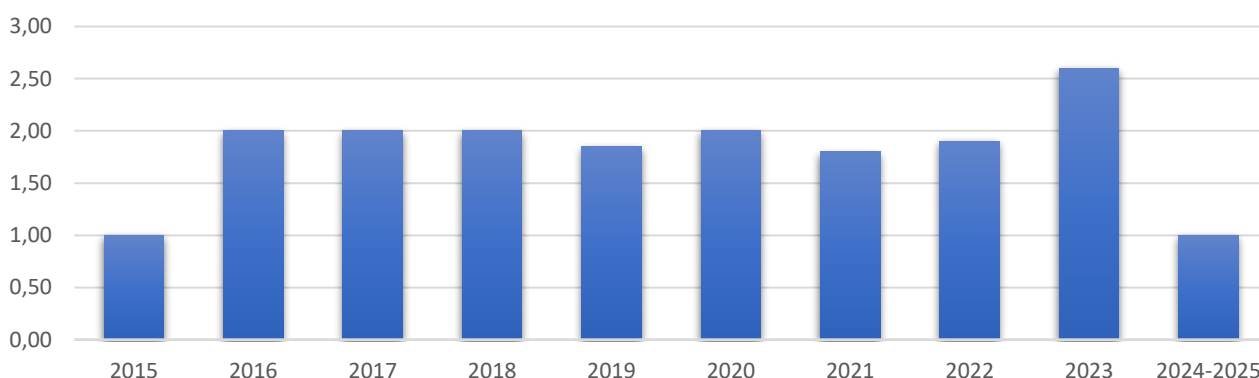
Pour la fiche action 6 qui soutient la création d'entreprises innovantes, seule la moitié des projets présentés sont poursuivis contre, par exemple, 93 % pour la fiche action 9 qui soutient des projets de coopération. Ce résultat est intéressant car il rappelle que le fonctionnement du programme LEADER impose aux porteurs de projets d'avancer la trésorerie nécessaire au lancement du projet. Or les petites structures, entreprises, associations, majoritairement représentées dans la FA 6, n'ont pas nécessairement les fonds suffisants pour faire cette avance de trésorerie, où bien n'ont pas la solidité nécessaire pour attendre un remboursement qui peut prendre du temps. Au contraire, la fiche action 9 regroupe les projets de coopération portés par des structures plus solides et pérennes dans le temps (OT, Comcom, etc.) qui supportent plus facilement des avances de trésorerie ou des attentes de remboursement. Les projets sont donc très majoritairement poursuivis.

3. Bilan des dépenses liées à l'animation

Répartition des postes de dépenses dédiés à l'animation du programme LEADER (mesure 19.4)



Nombre d'ETP dédiés à l'animation par année de programmation

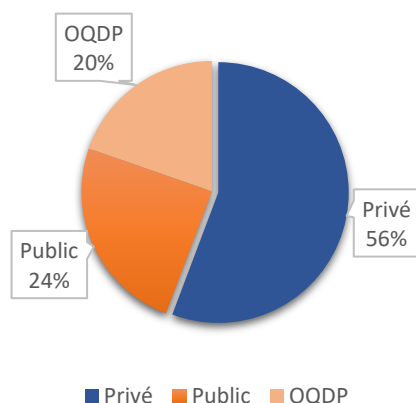




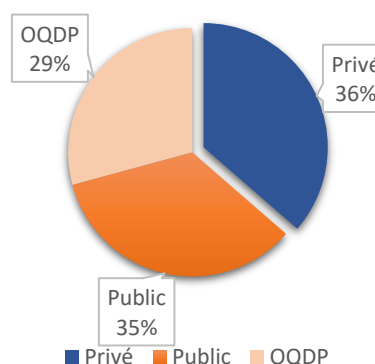
4. Bilan des projets soutenus

a. Typologie des porteurs de projet

Statut des porteurs des projets financés



Répartition des montants FEADER en fonction du statut de porteur de projet

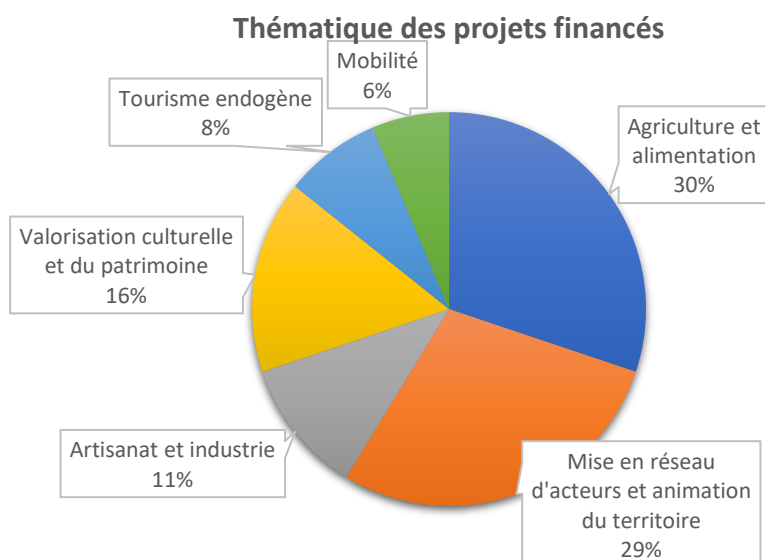


Il est intéressant de constater ici que la majorité des projets soutenus par le programme LEADER sont portés par des structures privées (entreprises, associations...) : 56% des porteurs de projets sont des structures privées. Par rapport à la programmation 2007-2013, la part de porteurs public a cependant largement augmentée, passant de 20% à 44%.

En revanche, la part de l'enveloppe FEADER qui est dédiée aux porteurs privés s'élève à seulement 36%. En clair, les projets portés par les structures privées sont plus petits et demandent moins de subventions, le montant FEADER qui leur est alloué est donc réparti à un plus grand nombre de porteurs sur le territoire. A l'inverse, les subventions allouées aux projets portées par des structures publiques ou parapubliques sont plus importantes, et le nombre de porteurs différents est plus faible. Cela renvoie aux conclusions tirées dans la partie précédente : les porteurs de projet privés, qui sont souvent de petites structures, ne sont pas en mesure de porter des projets trop coûteux.

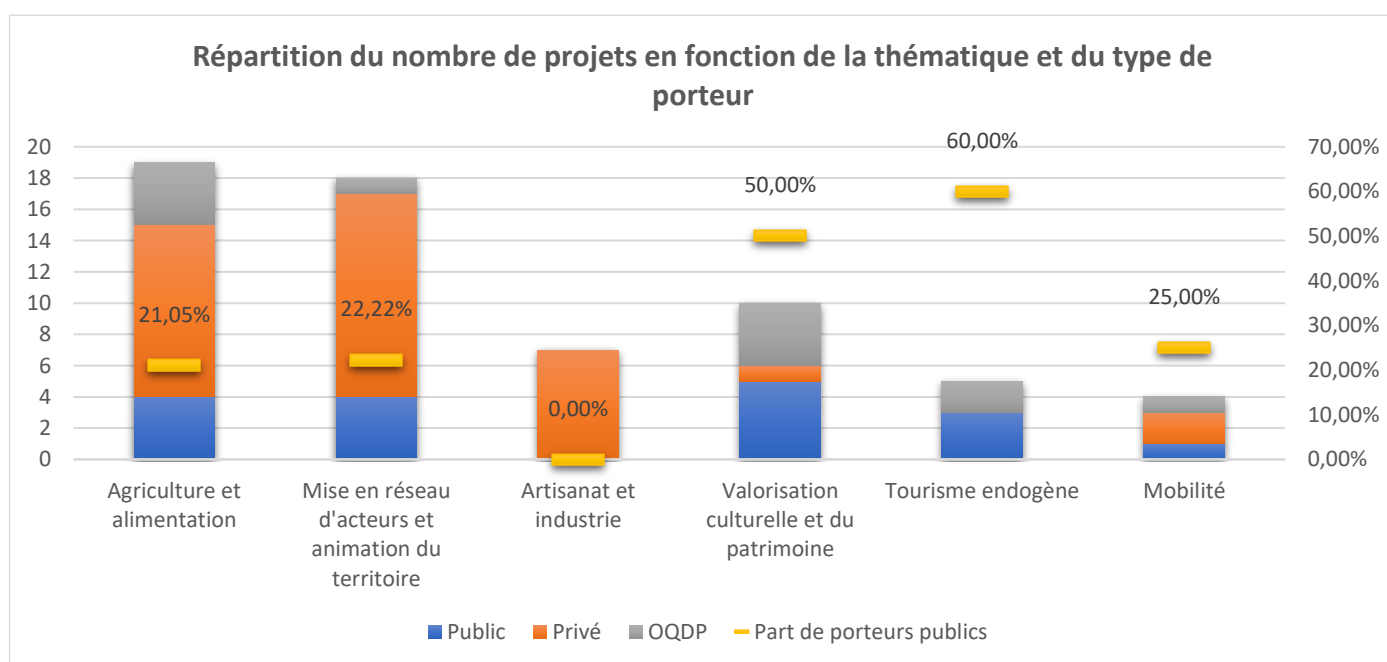
Partie 2 – Bilan qualitatif : LEADER 2014-2022 sur le territoire du PETR

b. Thématiques des projets soutenus



Les projets financés par la programmation 2014-2022 du programme LEADER sur le territoire du PETR sont majoritairement axés sur l'agriculture et l'alimentation ainsi que la mise en réseau des acteurs et l'animation du territoire. Il s'avère que ces caractéristiques répondent bien aux orientations et aux objectifs du programme LEADER et du fond FEADER.

Voyons ensuite la répartition des types de porteurs de projet en fonction des différentes thématiques.



Partie 2 – Bilan qualitatif : LEADER 2014-2022 sur le territoire du PETR



Il s'avère que la part des montants alloués aux porteurs publics est variable en fonction des thématiques, avec la mise en évidence de deux groupes :

- Une proportion de porteurs de projet de type public supérieure à 25 % pour les thématiques du patrimoine, de la culture, du tourisme et de la mobilité.
- Une proportion de porteurs de projet de type public inférieure à 25% dans les domaines de l'agriculture et l'alimentation et de l'animation du territoire et de la mise en réseau d'acteurs. Ils sont totalement absents pour les projets d'artisanat et d'industrie.

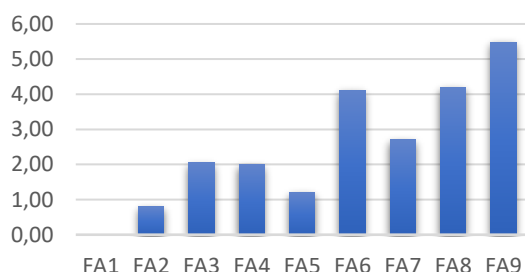
Ces données semblent cohérentes avec les compétences que portent les collectivités territoriales et les établissements publics ou qualifiés d'ordre public (mobilité, tourisme, patrimoine), pendant que les thématiques plutôt réservées à l'entrepreneuriat (artisanat, agriculture, industrie) sont effectivement portées par des acteurs de la sphère privée.

c. Bilan des emplois créés

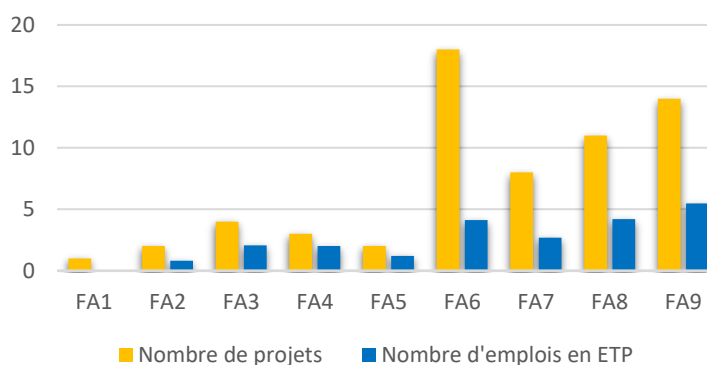
En ce qui concerne la création d'emplois, il y a une distinction à faire entre les projets qui créent des emplois en faisant subventionner des frais salariaux et créant donc de l'activité au sein d'une structure déjà existante, et les projets qui créent une nouvelle structure avec un ou une gérante qui ne se rémunère pas forcément mais qui crée tout de même de l'activité économique sur le territoire. Pour les deux figures qui suivent, seuls sont comptés les emplois créés au sein de structures existantes.

Pour comptabiliser ces emplois, les demandes de frais salariaux de chaque projet ont été comptées et ramenées à un équivalent temps plein.

Nombre d'emplois créés par
fiche action en ETP



Nombre d'emplois créés par rapport au
nombre de projets par fiche action



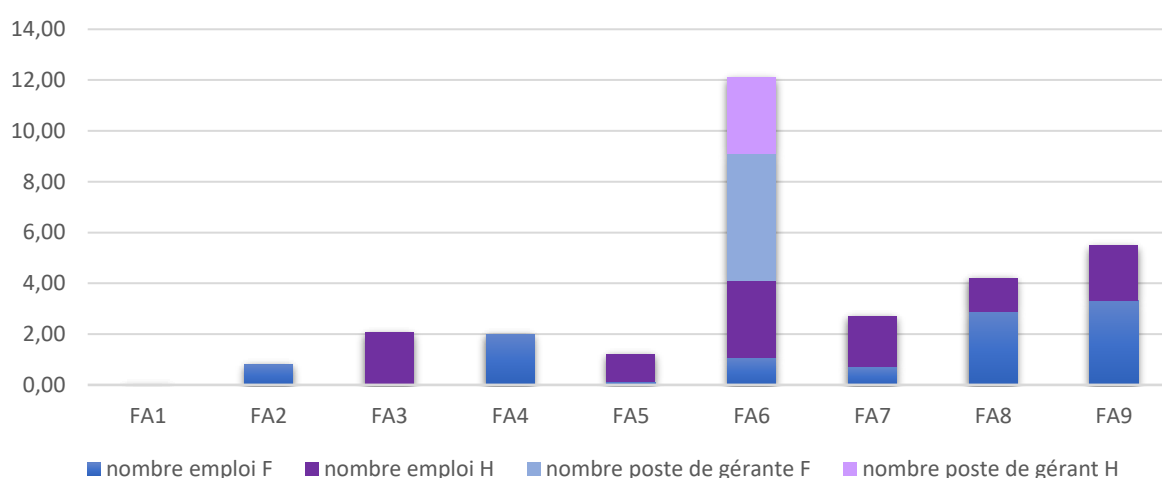
Partie 2 – Bilan qualitatif : LEADER 2014-2022 sur le territoire du PETR



Pour ce type d'emploi, la fiche action 9 est la plus performante, avec la création de plus de 5 emplois pour 14 projets financés.

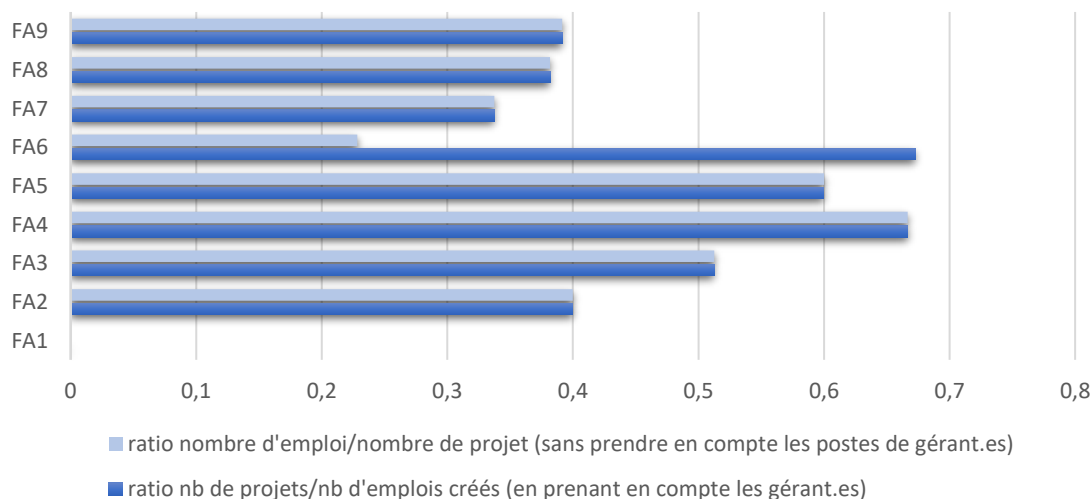
Si l'on considère maintenant également les postes de gérant.e qui accompagnent la création de nouvelles structures, on obtient la figure suivante.

Nombre d'emploi et de poste de gérant.e financés par LEADER par Fiche Action (en ETP)



Il est alors frappant de constater que la fiche action 6 passe d'un emploi créé à 12 emplois créés. En effet, la fiche action 6 subventionne les apports innovants pour le territoire, et donc se concentre majoritairement sur la création de nouvelles structures qui créent de l'activité économique mais n'ont pas forcément encore de salariés à payer.

Ratio nombre d'emploi/nombre de projet par Fiche Action

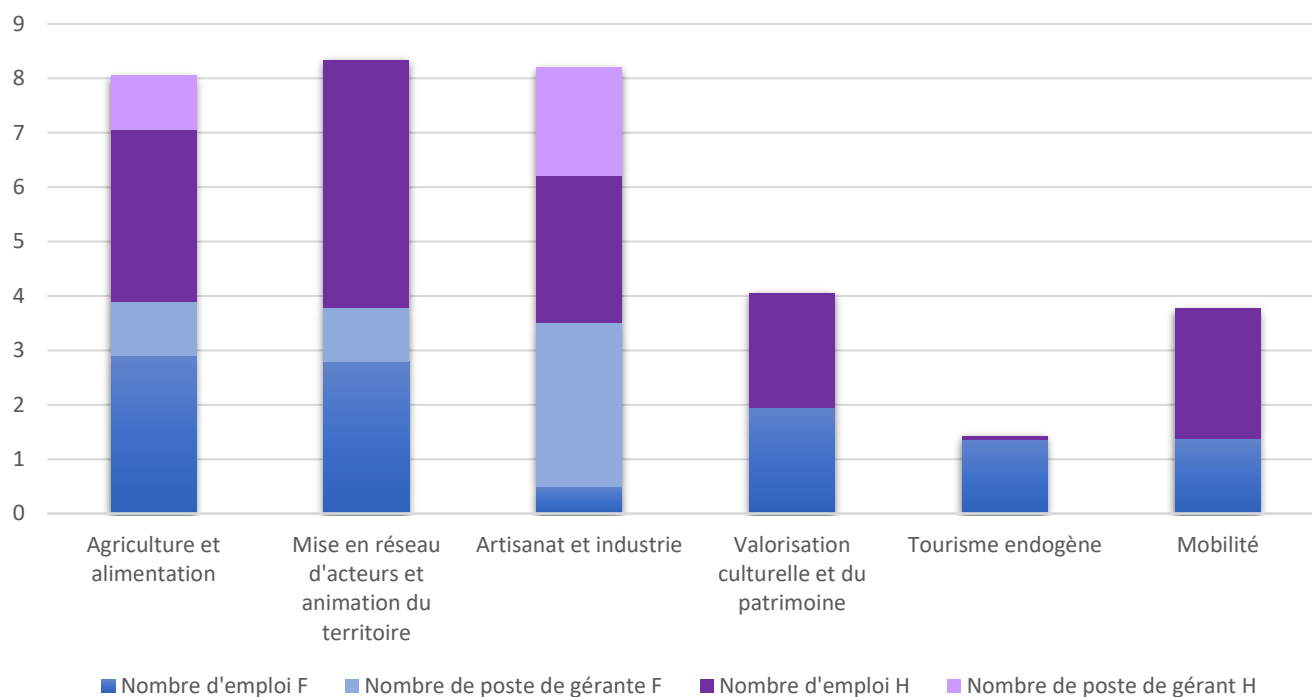


En prenant en compte la création de postes de gérant.e, le ratio nombre d'emploi créé/nombre de projet est compris entre 0,3 et 0,7.

Partie 2 – Bilan qualitatif : LEADER 2014-2022 sur le territoire du PETR



Nombre d'emploi et de poste de gérant.e financés par LEADER par thématique (en ETP)



Il est intéressant ensuite de visualiser la répartition des emplois créés en fonction de la thématique des projets. L'agriculture, la mise en réseau d'acteurs et l'animation du territoire sont les domaines qui créent le plus d'emplois qui ne sont pas des postes de gérant.e. A l'inverse, c'est dans l'artisanat et l'industrie qu'il y a le plus de postes de gérant.es créés, donc a fortiori, de nouvelles structures lancées. Les nouvelles structures créées sur le territoire sont donc majoritairement de l'artisanat ou de l'industrie.

En ce qui concerne la répartition genrée des emplois créés dans les différentes thématiques, il y a une exacte parité pour les emplois dans l'agriculture, dans l'artisanat et dans l'industrie ainsi que dans la culture et le patrimoine. Pour la mise en réseau d'acteur et l'animation du territoire et la mobilité, il y a un peu plus d'emplois masculins qui sont financés, alors que pour le tourisme, seuls des postes occupés par des femmes sont financés. Finalement, en prenant en compte l'activité des gérant.es de nouvelles structures, 14,67 ETP hommes et 15,87 ETP femmes sont financés, donc une parité presque parfaite.

Partie 3 – Analyse qualitative : la gouvernance du programme et la mise en œuvre des projets

1. Bilan de la gouvernance et de l'animation du programme

La programmation 2014-2022 du programme LEADER est portée par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras. La mise en œuvre du programme est elle réalisée par le Groupe d'Action Locale (GAL) associé au territoire. Il est constitué d'un ensemble associé d'acteurs privés et publics qui ont défini une stratégie commune pour le développement économique du territoire rural couvert par le PETR. Détailler cette stratégie.

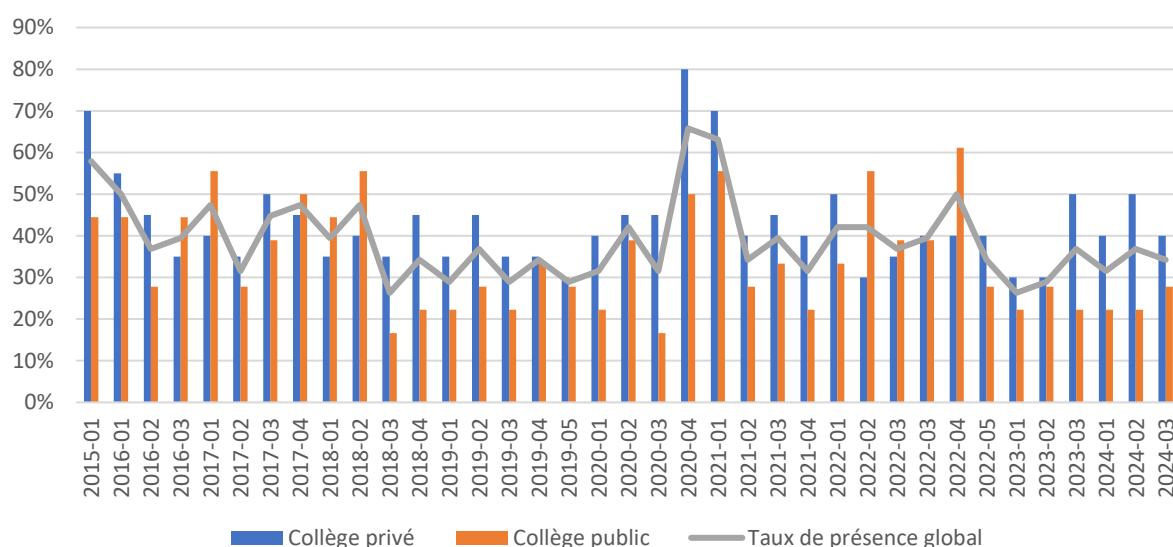
Ce mode de gouvernance contribue à renforcer la décentralisation territoriale aux niveaux sous régional et départemental et à inciter les acteurs publics et privés d'un territoire de s'emparer de son développement. La représentation des différents groupes d'intérêt locaux est assurée par la présence de membres investis dans différents secteurs de la vie économique, sociale et environnementale du territoire. L'instance décisionnelle du GAL est le comité de programmation, composé d'une part égale d'acteurs privés et publics du territoire.

a. Comité de programmation

Le comité de programmation, outil de gouvernance du programme, a un rôle central dans la mise en place du programme LEADER. La qualité de son fonctionnement est donc un facteur du succès. Au cours de la programmation 2014-2022, 37 comités de programmation dont 6 consultations écrites ont eu lieu.

- Mobilisation des membres et taux de présence

Taux de présence des collèges public et privé aux comités de programmation

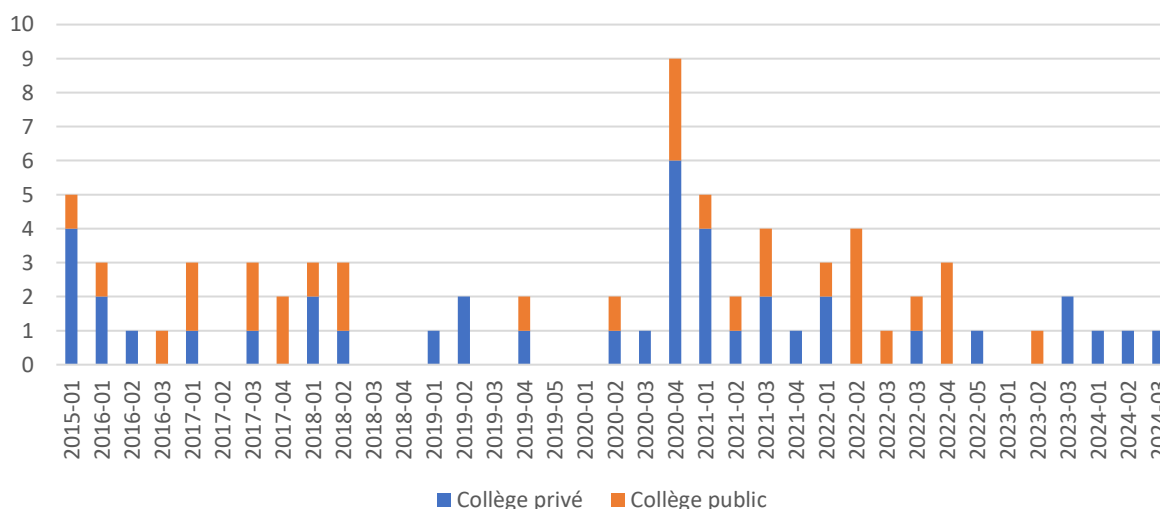


Partie 3 – Analyse qualitative : la gouvernance du programme et la mise en œuvre des projets

Le taux de présence des membres aux 37 comités de programmation varie entre 25% et 65%, avec une mobilisation différenciée des collèges privés et publics. Ce taux est plutôt stable globalement, malgré une baisse de la présence en 2019. Cela correspond par ailleurs à l'année où le nombre de projets déposés est le plus faible (Cf figure xx). 2019 semble être une année d'essoufflement du programme, avec un engouement plus faible que ce soit de la part des porteurs de projet ou des membres du comité de programmation. En 2020, le renouvellement du comité de programmation relance la mobilisation des membres, avec un taux de participation qui monte à 65% de présence.

Il est intéressant de s'attarder maintenant sur le taux de présence des membres suppléants non votants aux comités de programmation. Leur présence est un bon indicateur pour mesurer la mobilisation des membres et leur implication dans la vie du programme, dans la mesure où leur présence est désintéressée.

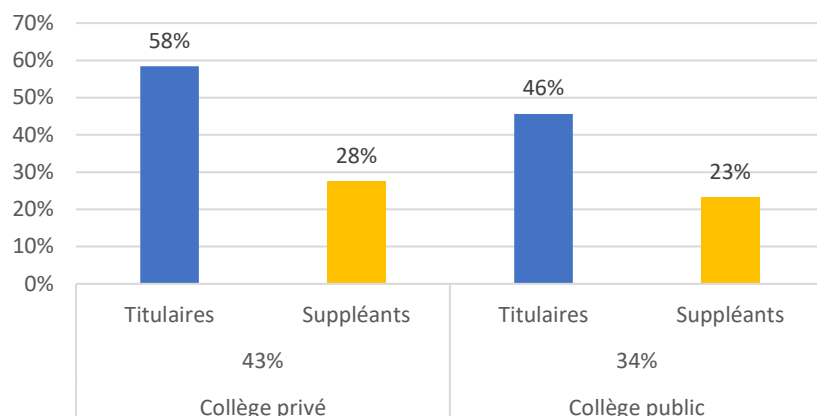
Evolution du nombre de suppléants non votants aux différents comités de programmation



La tendance vue sur le graphique précédent se confirme, avec une baisse de la mobilisation des membres entre 2018 et 2020 et un regain de présence en 2020, année du renouvellement du comité et du début des réunions en visioconférence pendant la pandémie de Covid-19. La nouveauté de la visioconférence semble avoir aidé à la mobilisation des membres.

Partie 3 – Analyse qualitative : la gouvernance du programme et la mise en œuvre des projets

Taux de présence moyenne des collèges publics et privés aux comités de programmation



Globalement, les membres du collège privé sont légèrement plus mobilisés lors des comités de programmation avec un taux de présence de 43% contre 34% pour le collège public.

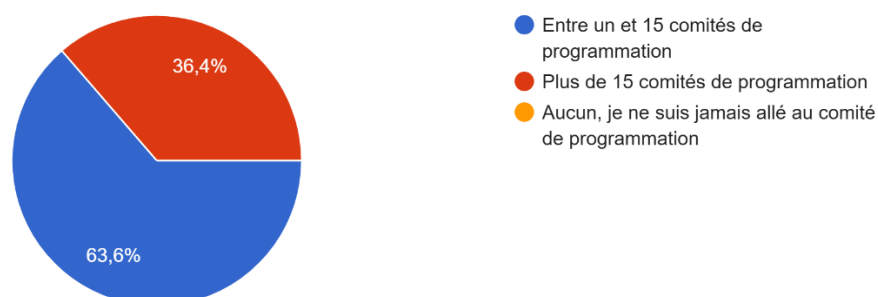
• Enquête auprès des membres du comité de programmation

Une enquête a été menée auprès des membres du comité de programmation pour rassembler des données qualitatives servant à l'évaluation du programme. Cette enquête a pris la forme d'un questionnaire envoyé à chaque membre du comité. 11 membres ont répondu à cette enquête sur les 38 titulaires et supplèants, soit un pourcentage de 29%. Nous admettrons que ce pourcentage est suffisamment représentatif pour interpréter les données tirées de cette enquête.

➤ Le déroulé des comités de programmation

Pour les 11 répondants, 63% se sont rendus à plus de 15 comités de programmation sur les 37 au total, ce qui constitue un plutôt bon taux de présence.

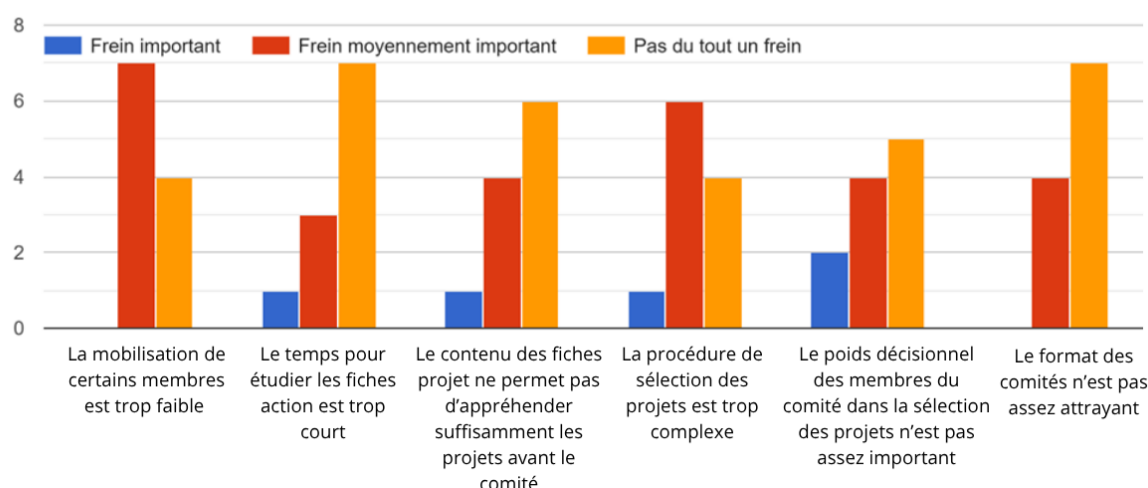
Vous avez participé à :
11 réponses



Partie 3 – Analyse qualitative : la gouvernance du programme et la mise en œuvre des projets

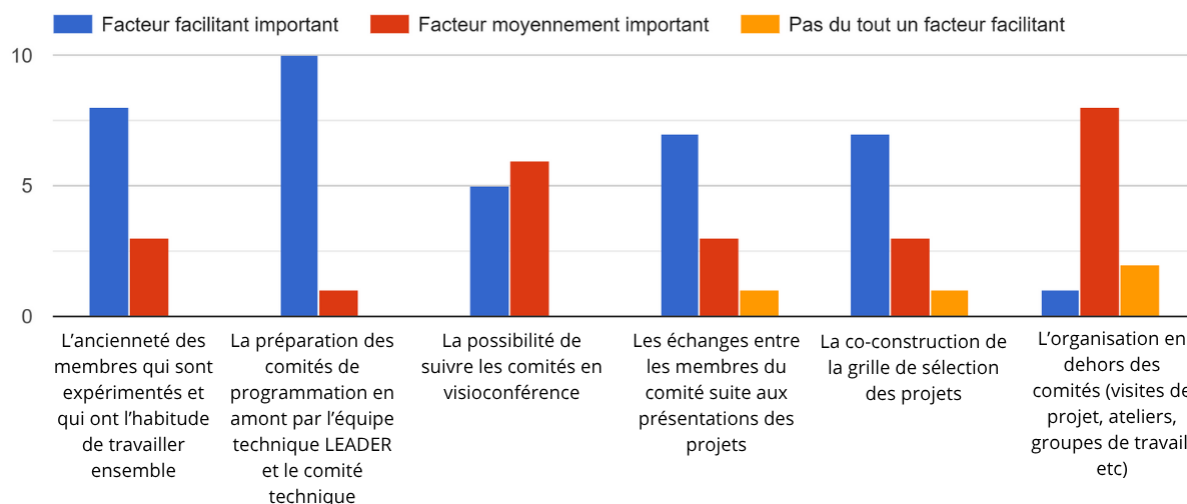
En ce qui concerne le fonctionnement du comité de programmation, les répondants estiment que le frein principal, qu'ils qualifient de « moyennement important », est la mobilisation trop faible de certains des membres aux comités de programmation. Certains jugent également la procédure de sélection des projets trop complexe

Selon vous, quels sont les principaux freins rencontrés par le comité de programmation pour son bon fonctionnement ?



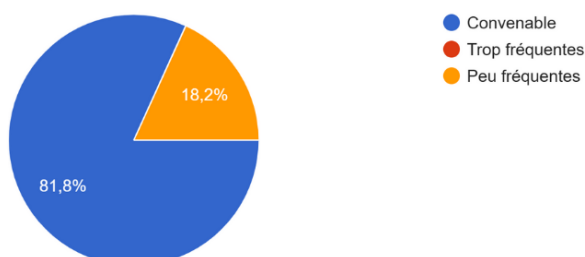
Les membres du comité relèvent en revanche quelques facteurs qui facilitent le bon fonctionnement des comités de programmation, avec notamment l'ancienneté des membres ce qui facilite les échanges, le bon déroulé des échanges après la présentation des projets et la co-construction des grilles de sélection des projets. Le facteur facilitant qui fait quasiment l'unanimité chez les répondants est la préparation des comités en amont par l'équipe LEADER du PETR et le comité technique. Cet aspect est régulièrement mentionné par les répondants.

A l'inverse, parmi les facteurs ci-dessous, quels sont ceux qui facilitent le bon fonctionnement du comité de programmation ?



Partie 3 – Analyse qualitative : la gouvernance du programme et la mise en œuvre des projets

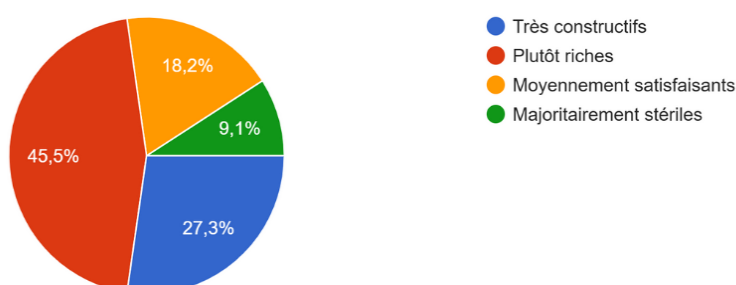
Vous jugez la fréquence des comités de programmation :



Vous jugez la durée des comités de programmation :

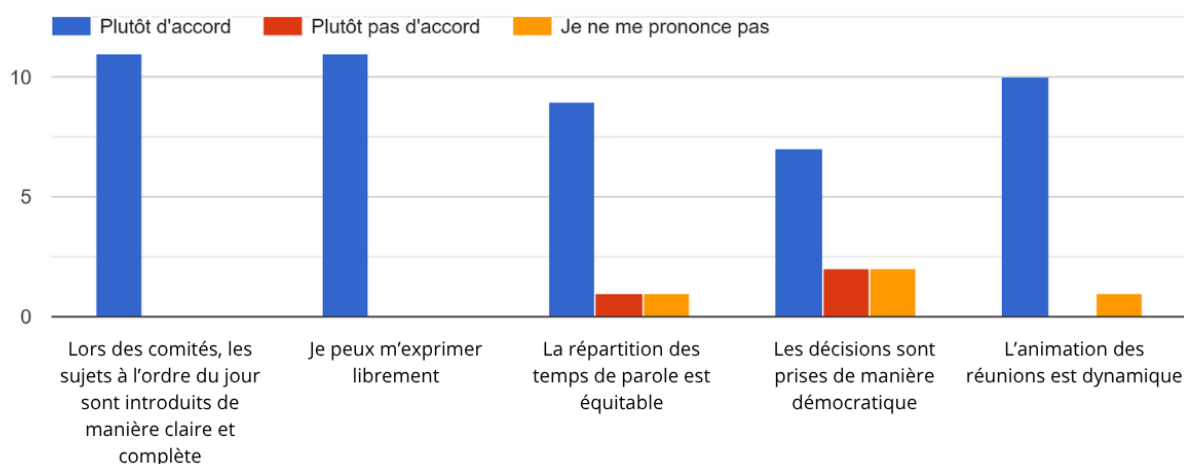


Vous jugez les débats lors des comités de programmation :



Concernant le déroulé des réunions, les membres du comité sont globalement satisfaits. Le seul bémol relevé par les membres du comité semble porter sur la répartition des temps de parole et la qualité des échanges après la présentation des projets. Quelques membres jugent que les débats ne sont pas forcément riches et constructifs et que les décisions ne sont pas prises de manière démocratique. Il s'agit d'un avis à la marge de la tendance globale au sein du comité, mais qu'il est important de prendre en compte pour que les échanges soient toujours constructifs et pertinents à l'avenir.

Concernant le déroulé des comités, êtes vous plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec les affirmations suivantes ?

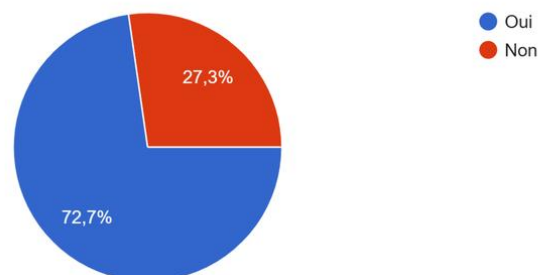


Partie 3 – Analyse qualitative : la gouvernance du programme et la mise en œuvre des projets

➤ La composition du comité de programmation

72,7% des répondants jugent que les deux collèges du comité de programmation représentent de manière fidèle le territoire qu'ils représentent. Ils jugent que l'association d'acteurs privés et publics apporte un regard complémentaire sur les projets, une meilleure connaissance des besoins du territoire, et une attribution des aides plus démocratique (Cf figure xx en annexe). Des répondants de l'enquête jugent qu'il y a un enjeu de démocratie et de transparence à l'échelle du territoire dans cette association public/privé. Pour un membre du comité, le collège public permet d'apporter la pertinence réglementaire, budgétaire et populaire, alors que le collège privé permet d'apporter un point de vue cohérent et réaliste économiquement et techniquement parlant.

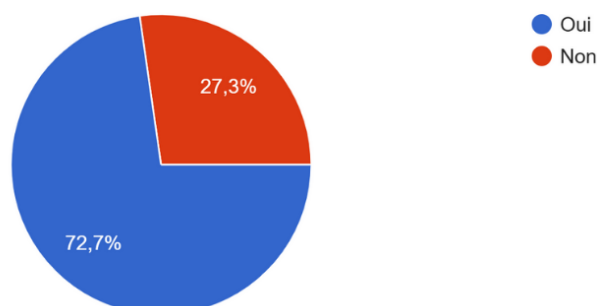
Les deux types de collèges sont-ils représentatifs des milieux publics et privés du territoire ?



Les quelques répondants qui jugent que les collèges ne sont pas assez représentatifs du territoire jugent qu'il manque des structures comme l'UDAF pour permettre la représentation des familles, des structures qui permettraient la représentation des personnes les plus démunies, qualifiées de « sans voix », ainsi que des structures de l'économie circulaire.

➤ La mise en œuvre du programme

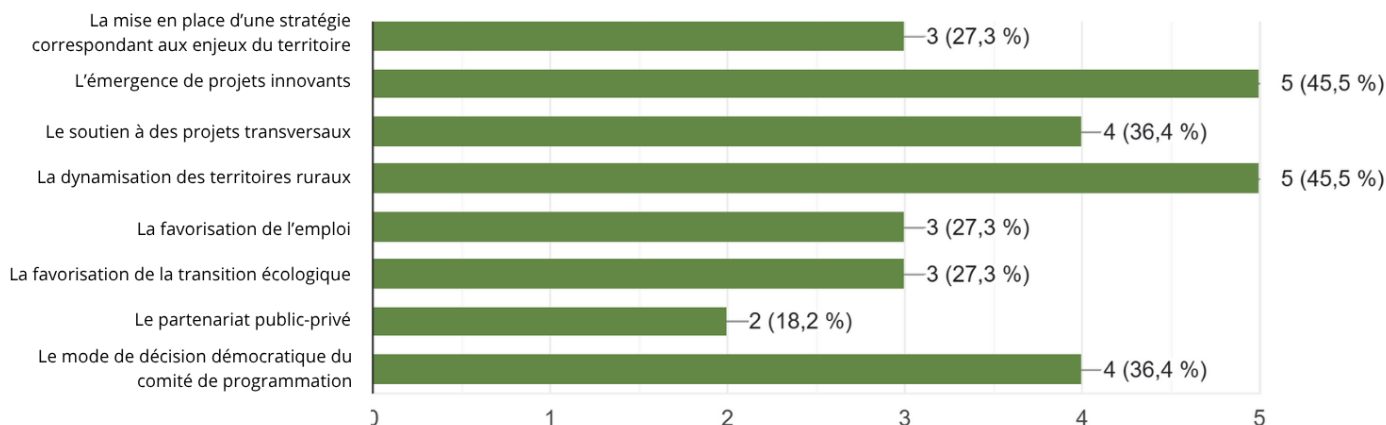
La stratégie développée lors du lancement du programme en 2016 vous a-t-elle semblée en phase avec les enjeux du territoire tout au long de la programmation ?



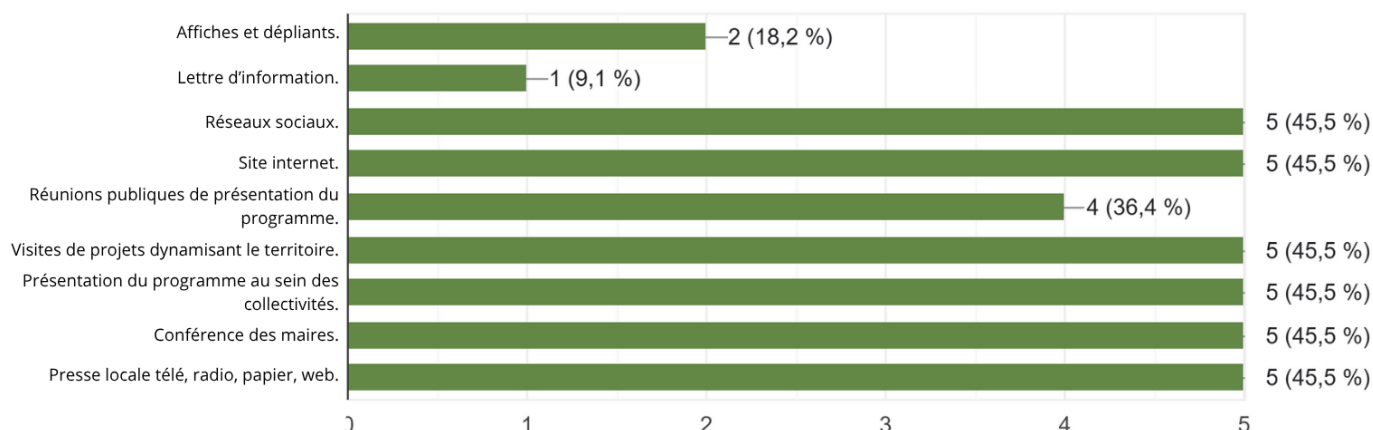
Les ¼ des répondants jugent que la stratégie développée lors du lancement du programme est toujours en phase avec les enjeux du territoire aujourd'hui et tout au long du programme. Certains membres du comité jugent en revanche que les enjeux du logement et de l'énergie n'ont pas été suffisamment pris en compte dans la stratégie. Il s'avère que ces thématiques étaient intégrées à la stratégie mais que peu de porteurs ont déposé des projets répondant de ces sujets.

Partie 3 – Analyse qualitative : la gouvernance du programme et la mise en œuvre des projets

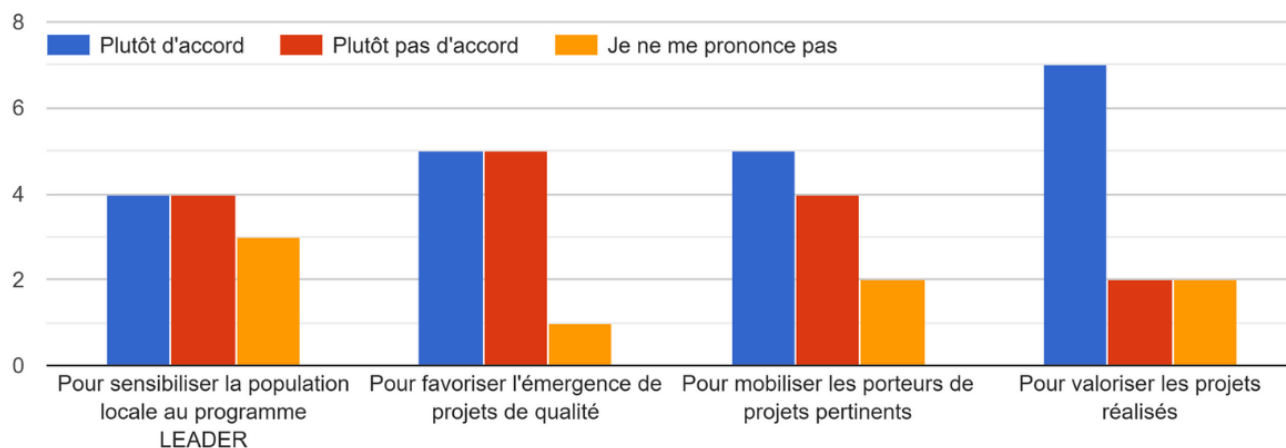
Quelles sont les bonnes pratiques LEADER qui selon vous méritent d'être mises en avant ?



Quels outils de communication sont, selon vous, les plus pertinents à mobiliser pour faire connaître le programme ?



Les actions de communication et d'animation mises en place par le GAL vous semblent-elles adéquates et efficaces...?



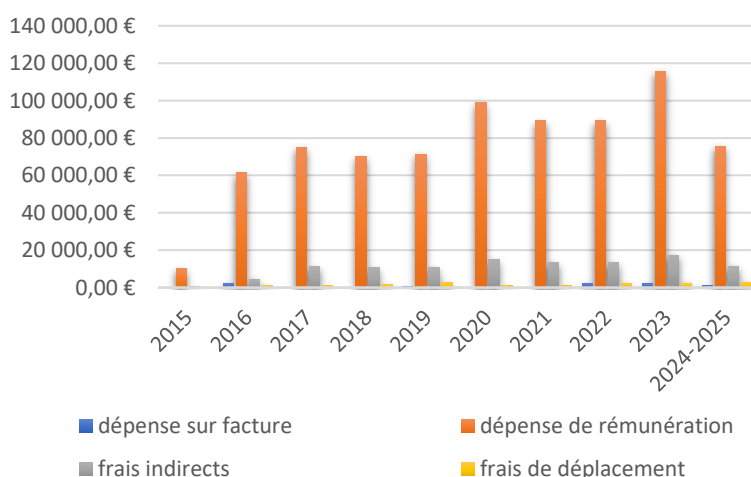
Partie 3 – Analyse qualitative : la gouvernance du programme et la mise en œuvre des projets

b. Point sur le personnel LEADER du PETR

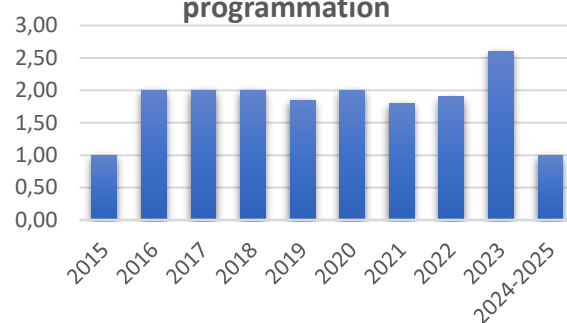
Pour la mise en œuvre de la programmation 2014-2022 du programme LEADER, le GAL a bénéficié de financements européens dédiés à l'animation de 2015 à 2025, soit pendant 10 ans. Au sein du PETR, le pôle LEADER

Au sein de l'équipe du PETR, l'équipe du pôle LEADER a été constitué d'un à quatre membres, incluant parfois des stagiaires. L'animatrice du programme était présente dès le début de la programmation et est toujours en poste aujourd'hui. La gestion a été effectuée par 3 différentes personnes, avec un turn-over d'environ 3 ans.

Répartition des postes de dépenses dédiés à l'animation du programme LEADER (mesure 19.4)



Nombre d'ETP dédiés à l'animation par année de programmation



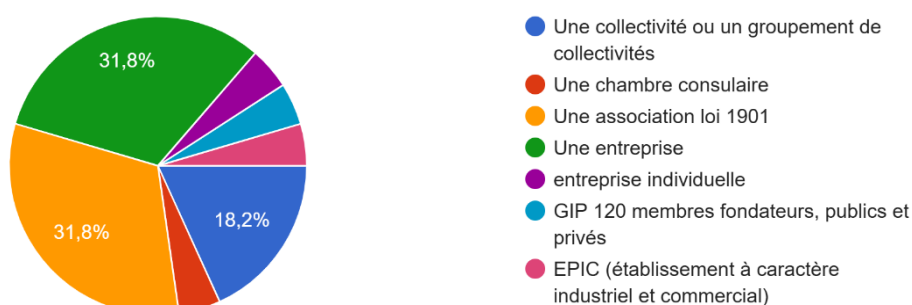
Les dépenses liées à l'animation du programme LEADER durant la programmation 2014-2022 sont principalement dédiée à la rémunération du personnel salarié, avec une moyenne de deux salariées à temps plein. Cela permet d'avoir une personne dédiée à la gestion et à l'instruction des dossiers et l'autre dédiée à l'animation du programme sur le territoire, avec les comités techniques et de programmation

Partie 3 – Analyse qualitative : la gouvernance du programme et la mise en œuvre des projets

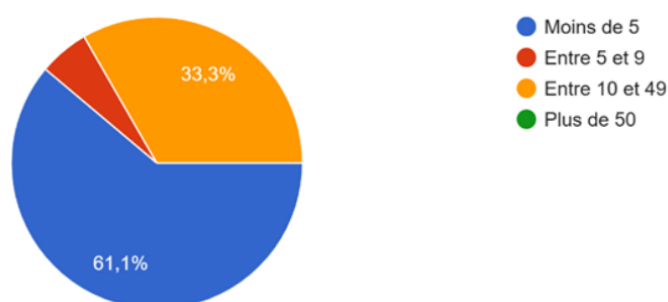
2. Bilan des projets soutenus et de l'accompagnement des porteurs

Afin d'évaluer plus précisément la mise en œuvre des projets et l'accompagnement dont les porteurs de projet ont pu bénéficier, un questionnaire a été envoyé aux 55 porteurs de projet ayant bénéficié d'un soutien lors de la programmation 2014-2022. Sur ces 55 porteurs de projets, 22 y ont répondu, soit 40%. De la même manière que pour le comité de programmation, on considèrera cette proportion suffisante pour interpréter les résultats issus du questionnaire.

Les répondants au questionnaire sont majoritairement des porteurs de projet du secteur privé (associations et entreprises) qui représentent 63% des réponses. Parmi eux, la majorité évolue dans des structures de moins de 5 salariés (61%)



Si vous êtes une association ou une entreprise, combien de salariés avez-vous ?



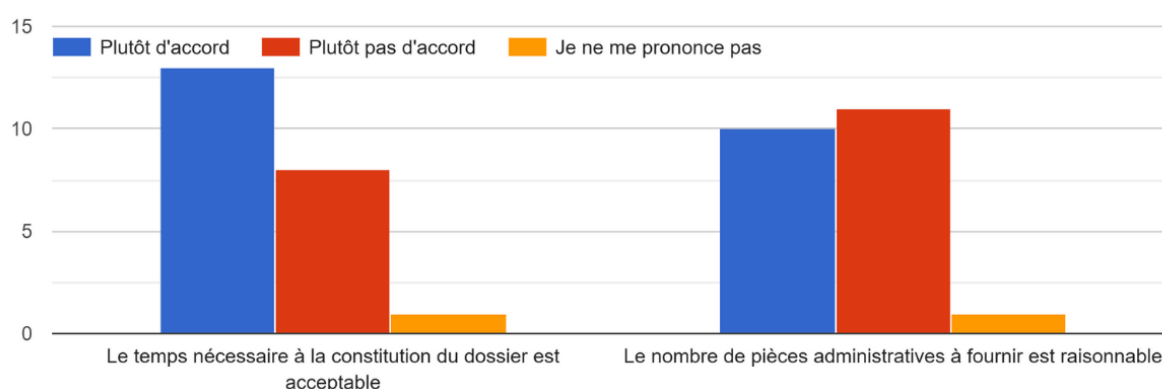
Les répondants ont globalement eu connaissance du programme soit parce qu'ils avaient déjà bénéficié d'une subvention LEADER lors de la programmation précédente, soit parce qu'ils en ont entendu parlé par un autre porteur de projet ou par un technicien d'une collectivité. Le reste des porteurs de projet a eu connaissance du programme à l'occasion d'événements spécifiques comme des réunions d'information ou par la communication faite par le GAL (flyer, site internet, article de presse...)

Partie 3 – Analyse qualitative : la gouvernance du programme et la mise en œuvre des projets

a. Accessibilité de la procédure vue par les porteurs de projet

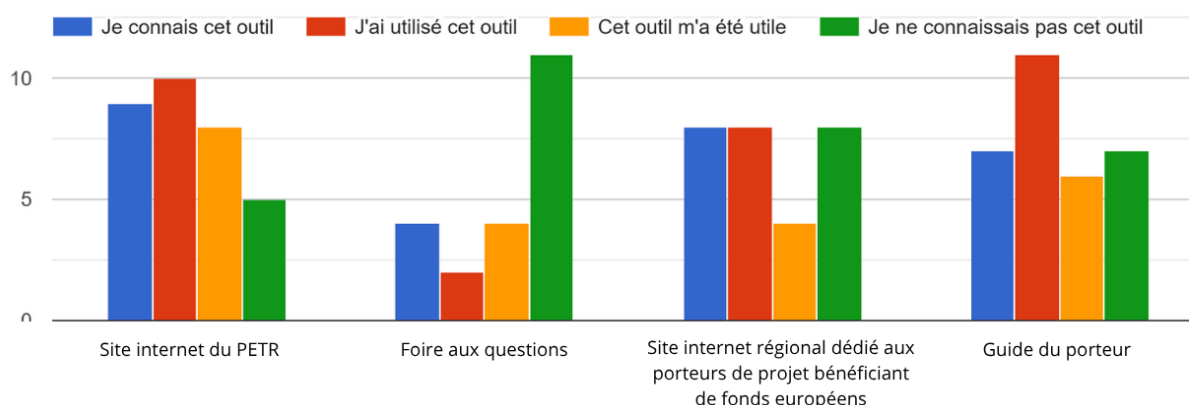
Un sujet important relevé par de nombreux porteurs de projet concerne l'accessibilité de la procédure de demande d'aide qui est perçue comme étant longue et fastidieuse par un bon nombre. La majorité des répondants s'accorde pour dire que le temps nécessaire à la constitution du dossier est plutôt acceptable. En revanche, le nombre de pièces justificatives à fournir est jugée importante, participant à la lourdeur de la démarche

Etes-vous plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec les affirmations suivantes ?



Il existe donc un enjeu sur la manière faciliter les démarches et de rendre ce programme accessible à tout type de porteur de projet qui voudrait bénéficier d'une subvention. Il existe pour cela différents types d'outils qui sont mis à leur disposition afin de les accompagner

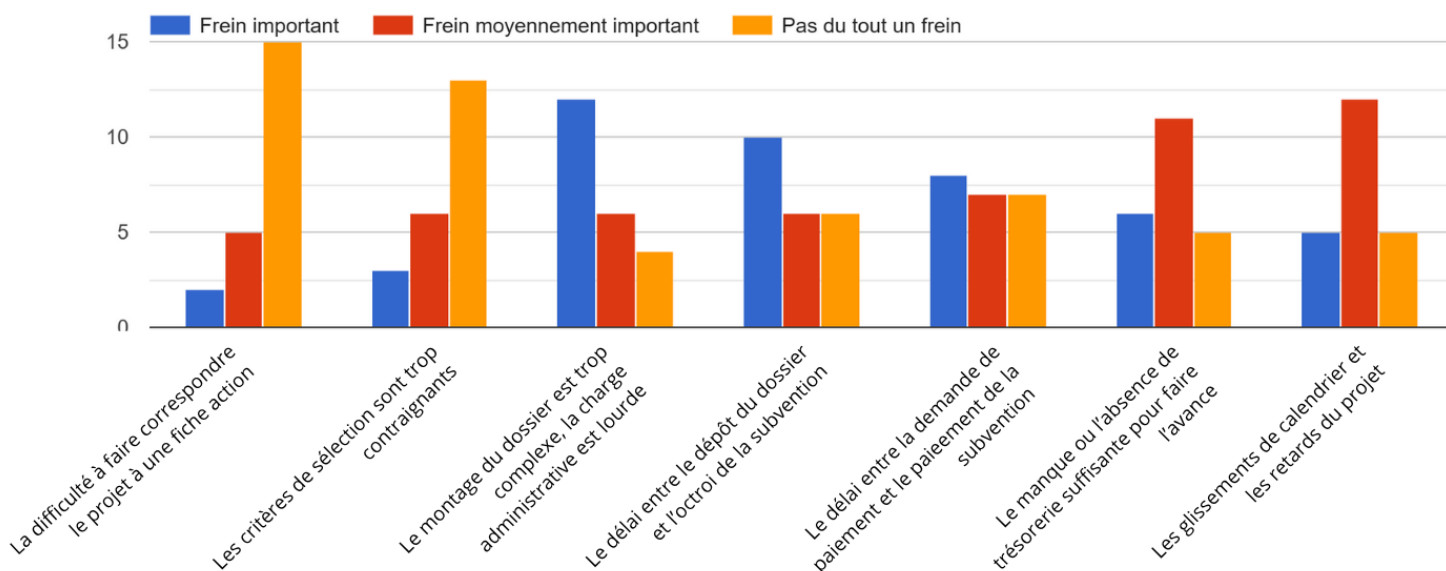
Quel est votre point de vue sur les outils mis à disposition des porteurs de projet pour faciliter la démarche dans la procédure de dépôt ?



Ces outils sont inégalement connus et utilisés par les porteurs de projet. Par exemple, la foire aux questions ou le site régional pour les bénéficiaires de fonds européens sont peu connus et utilisés par les répondants. En revanche, le site internet du PETR semble être un outil utile pour les porteurs qu'ils mobilisent pour faciliter leur demande d'aide. Il en est de même pour le guide du porteur de projet mis à disposition par l'équipe du GAL, qui constitue une aide précieuse.

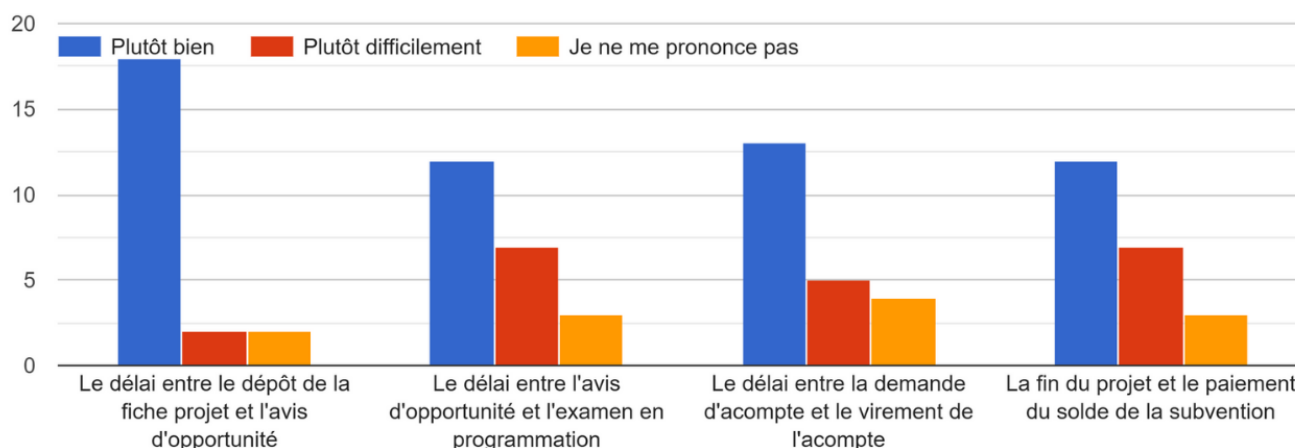
Partie 3 – Analyse qualitative : la gouvernance du programme et la mise en œuvre des projets

Quels sont selon vous les principaux freins et difficultés à la mise en oeuvre d'un projet LEADER ?



Les délais entre le dépôt des dossiers et l'octroi de la subvention puis la demande de paiement et le paiement de la subvention sont un des freins principaux exprimés par les porteurs de projet. Ils mentionnent également la lourdeur administrative du montage du dossier de projet. Le manque de trésorerie des porteurs de projet est également mentionné comme pouvant être un frein pour faire l'avance et monter un projet

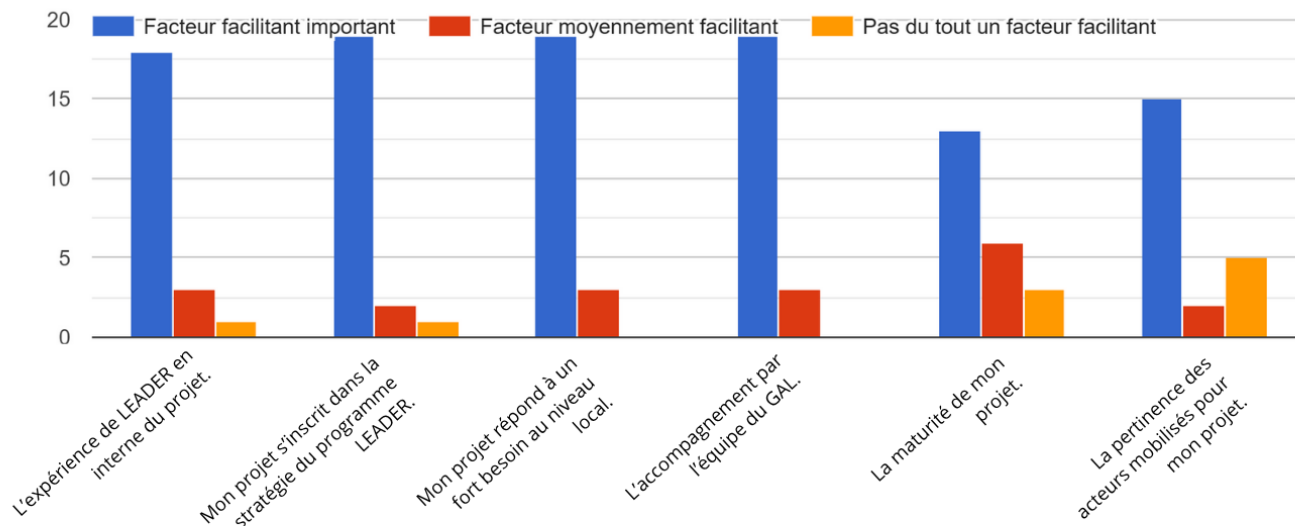
Comment avez vous vécu les différents délais qui ont jalonné la vie de votre projet ?



Néanmoins, quand est posée la question des délais aux porteurs de projet, la majorité d'entre eux affirme qu'ils ont plutôt bien vécu l'attente entre les différentes étapes de la demande de subvention. Les délais les plus contraignants qui sont mentionnés sont celui entre l'avis d'opportunité et l'examen en programmation et celui entre la fin du projet et le paiement du solde de la subvention.

Partie 3 – Analyse qualitative : la gouvernance du programme et la mise en œuvre des projets

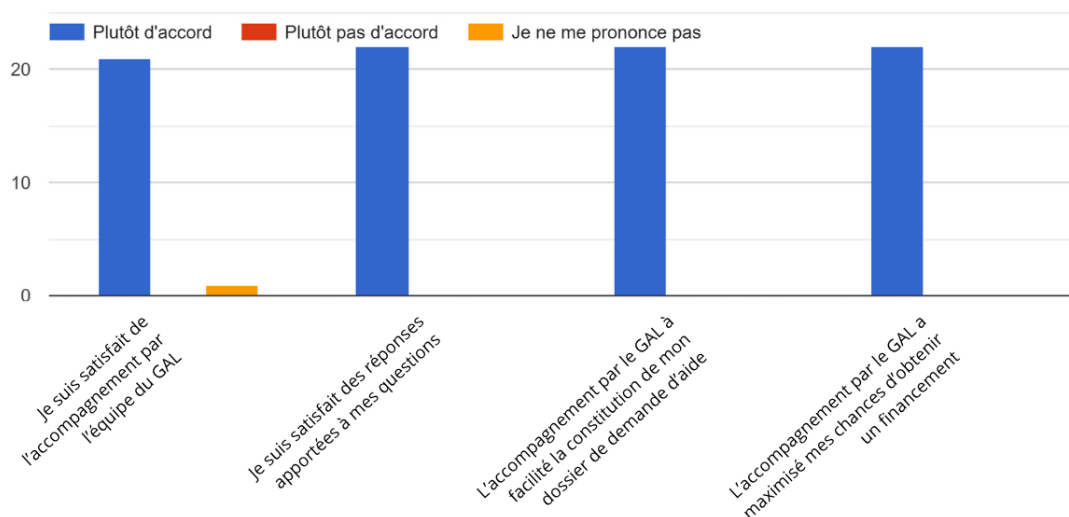
A l'inverse, parmi les facteurs suivants, quels sont ceux qui ont facilité la mise en oeuvre de votre projet ?



b. Accompagnement par l'équipe du GAL

Globalement, les porteurs de projet sont extrêmement satisfaits de l'accompagnement dont ils ont pu bénéficier de la part de l'équipe du GAL. Quelques citations de porteurs de projet rencontrés témoignent de cet enthousiasme : « l'accompagnement a été constant et adapté », « l'accompagnement a été parfait, l'équipe est attentive, merci », « je félicite et remercie les membres du GAL qui nous ont permis de répondre au mieux aux exigences administratives des différentes étapes du dossier », « je remercie le GAL pour leur aide précieuse », « un grand merci à l'équipe technique pour leur mobilisation efficace des financements nécessaires au développement des territoires ruraux ». Ces remarques des porteurs de projet sont enthousiasmantes et témoignent du bon fonctionnement du GAL et de l'équipe technique, de leur expertise et de leur professionnalisme. Cela prouve également l'importance d'un accompagnement de qualité pour permettre aux porteurs de mener à bout leur projet.

Etes vous plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec les affirmations suivantes ?



Partie 3 – Analyse qualitative : la gouvernance du programme et la mise en œuvre des projets

Les répondants au questionnaire sont unanimement d'accord avec les affirmations suivantes :

- Je suis satisfait.e de l'accompagnement par l'équipe du GAL
- Je suis satisfait.e des réponses apportées à mes questions
- L'accompagnement par le GAL a facilité la constitution de mon dossier de demande d'aide
- L'accompagnement par le GAL a maximisé mes chances d'obtenir un financement

Finalement, les porteurs de projet retiennent comme principaux freins au dépôt d'une demande de subvention les éléments suivants :

- L'exigence administrative requise pour monter le dossier
- Le délai de traitement d'un dossier
- Le manque de clarté du parcours du dossier entre le moment où l'idée est présentée et le moment où les financements sont débloqués

Globalement, la procédure de demande d'aide est perçue comme assez peu accessible par les porteurs de projet qui identifient un nombre assez important de freins au dépôt d'un dossier. En revanche, cet aspect est largement contrecarré par l'accompagnement par l'équipe du GAL qui est jugé extrêmement qualitatif par les porteurs de projet.

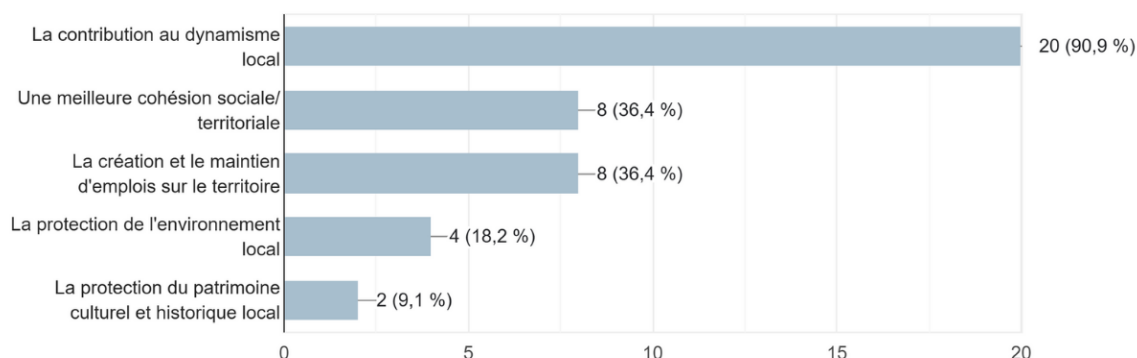
c. Échanges avec le comité de programmation

Pour compléter les remarques du comité de programmation sur le déroulé des échanges à la suite de la présentation des projets par les porteurs, le questionnaire et les entretiens ont permis de récolter un certain nombre de citations témoignant du déroulé des échanges avec les membres du comité de programmation. Les porteurs de projet rapportent que « l'entretien est très cadré et limité dans le temps ce qui rend difficile de développer pleinement les arguments pour répondre aux interrogations du jury », « le temps de parole est court ». Cela rend peut rendre compliqué pour certains porteurs de bien défendre leur projet. Par ailleurs plusieurs porteurs de projet partagent le fait qu'ils se sont sentis « impressionnés » par le comité de programmation, leur nombre et les questions qu'ils posaient. Un répondant note que cela peut déstabiliser les porteurs au moment de la présentation de leur projet. En revanche, la majorité des porteurs de projet affirme que les échanges avec les membres du comité sont positifs. Ils les qualifient de « pertinents », « bienveillants », « fluides et constructifs », « efficaces ». Ils notent que les membres du comité de programmation étaient « à l'écoute et intéressés » par la présentation du projet. Globalement, les échanges se passent bien et permettent une bonne compréhension du projet par les membres du comité avant de voter un avis favorable ou non. Le point de vigilance à garder porte sur le temps accordé à la présentation des projets, qui est un point important autant pour les porteurs que pour les membres du comité.

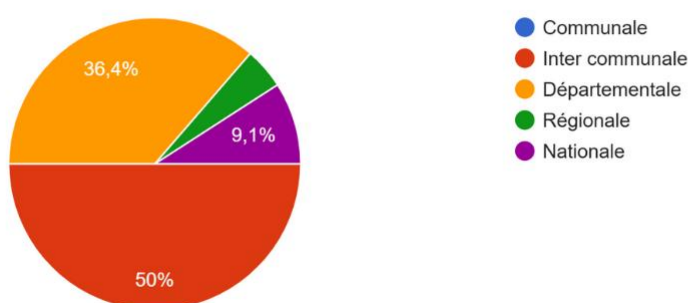
Partie 3 – Analyse qualitative : la gouvernance du programme et la mise en œuvre des projets

d. Impact des projets soutenus sur le territoire vu par les porteurs de projet

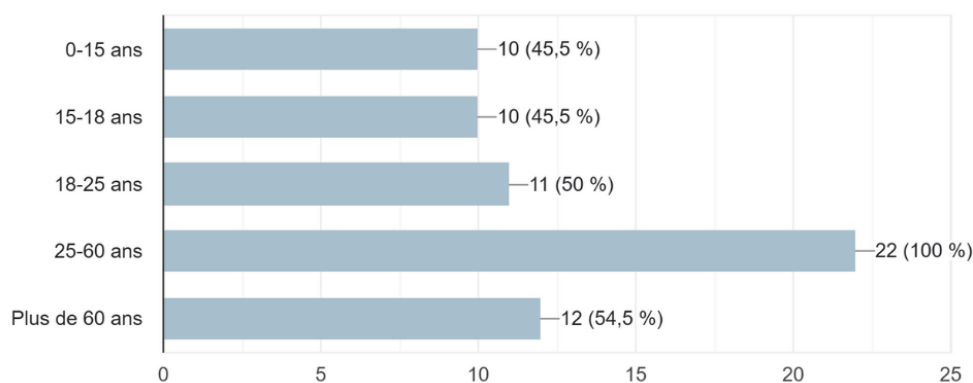
Selon vous, quels sont les impacts les plus significatifs de votre projet sur le territoire ?



Quelle est l'échelle territoriale impactée par votre projet ?



Quelles sont les tranches d'âges concernées par la réalisation du projet ?





CONCLUSION DE L'ANALYSE QUALITATIVE

L'évaluation de la programmation LEADER 2014-2022 sur des critères qualitatifs met en lumière des enseignements transversaux :

- **Une gouvernance globalement efficace** : le comité de programmation, bien que confronté à des variations de mobilisation, a su assurer une sélection transparente et équilibrée des projets. L'association entre acteurs publics et privés est jugée comme une réelle valeur ajoutée.
- **Un accompagnement unanimement reconnu** : l'équipe LEADER a été saluée pour sa disponibilité et son expertise, qui ont permis de rendre le programme accessible, y compris à de petites structures souvent démunies face à la lourdeur administrative.
- **Des difficultés structurelles persistantes** : délais d'instruction longs, avances de trésorerie difficiles à assumer pour certaines structures, complexité des démarches. Ces éléments constituent un frein mais n'ont pas empêché la réalisation d'une majorité de projets.
- **Un impact territorial positif** : les projets soutenus ont contribué à renforcer la cohésion, à valoriser le patrimoine, à développer des activités innovantes et à créer de l'emploi. Les retombées sont perceptibles tant en termes économiques que sociaux et culturels.

En somme, la programmation 2014-2022 confirme la pertinence de l'approche LEADER pour dynamiser un territoire rural de montagne, tout en soulignant des marges d'amélioration sur la simplification et le suivi qualitatif.



Partie 4 – Bilan et recommandations



1. Des projets LEADER qui contribuent à rendre les territoires ruraux plus dynamiques, attractifs et cohérents

La programmation 2014-2022 a permis de soutenir une grande diversité de projets, touchant aussi bien l'agriculture et l'alimentation que la culture, le tourisme ou encore l'entrepreneuriat local. Cette pluralité témoigne de la capacité du dispositif à répondre à des besoins multiples. Au fil du temps, une dynamique d'amélioration continue s'est installée : les porteurs ont appris à mieux structurer leurs dossiers, à anticiper les exigences administratives et à nouer des partenariats solides.

L'innovation, bien que souvent modeste, s'est exprimée par des solutions adaptées au contexte montagnard : création de circuits courts alimentaires, développement d'un tourisme durable, valorisation des ressources locales. La diversification des porteurs constitue également un acquis notable, avec une part croissante d'associations et d'acteurs privés, en complémentarité avec les collectivités et établissements publics.

Recommandations

- Consolider la dynamique d'amélioration continue par des ateliers de capitalisation et des échanges réguliers entre porteurs de projet.
- Encourager l'innovation en favorisant les projets transversaux qui combinent plusieurs thématiques (ex. agriculture + tourisme + culture).
- Veiller à cibler les secteurs encore sous-représentés (logement, énergie, économie circulaire) dans la future stratégie.
- Mettre en avant les projets exemplaires comme sources d'inspiration pour les porteurs potentiels.



Partie 4 – Bilan et recommandations



2. Des équipes LEADER garantes du bon fonctionnement du programme

L'accompagnement assuré par l'équipe technique est unanimement salué. Les porteurs mettent en avant la disponibilité, la rigueur et la bienveillance de l'animation, qui a largement compensé la complexité administrative du dispositif. L'expertise accumulée au fil des années constitue un atout majeur, et la stabilité de l'animatrice a permis de maintenir une continuité précieuse. Toutefois, la lourdeur des procédures et les délais de traitement demeurent des contraintes structurelles, indépendantes pour partie de l'équipe locale.

Recommandations

- Maintenir une équipe stable et qualifiée, avec une répartition claire entre l'instruction des dossiers et l'animation du territoire.
- Développer des outils numériques simplifiés (plateforme locale, tutoriels vidéo, FAQ interactive) pour réduire la charge administrative des porteurs.
- Mettre en place des formations collectives à destination des porteurs afin d'anticiper les points bloquants et fluidifier la gestion des projets.
- Valoriser davantage le rôle de l'équipe LEADER en communication externe, afin de renforcer la visibilité de son action.



3. L'importance du comité de programmation dans la dynamique LEADER

Le comité de programmation incarne l'esprit même de LEADER : une gouvernance partagée, ouverte à la fois aux acteurs publics et privés. En réunissant des profils variés, il a garanti la légitimité des décisions et favorisé l'émergence de projets diversifiés. Sa mobilisation, bien qu'inégale selon les périodes, a été relancée grâce au renouvellement des membres et aux formats hybrides mis en place pendant la crise sanitaire. Si la transparence et la préparation en amont sont reconnues, certains porteurs ont exprimé une difficulté à défendre leurs projets dans un format parfois jugé trop contraint.

Recommandations

- Renforcer l'implication des membres en diversifiant les formes de participation (visites de terrain, groupes thématiques, suivi de projets).
- Améliorer les échanges en donnant plus de temps de parole aux porteurs et en instaurant des formats de présentation plus souples.
- Moderniser les outils de fonctionnement : votes en ligne, dossiers dématérialisés simplifiés, supports de présentation standardisés.
- Valoriser les membres en reconnaissant leur rôle d'ambassadeurs auprès des porteurs et du grand public.
- Renforcer la représentativité en intégrant de nouveaux profils (associations sociales, acteurs de l'économie circulaire, structures de l'inclusion).

En définitive, le programme LEADER 2014-2022 a démontré sa capacité à transformer des idées locales en projets concrets et porteurs d'avenir. Il a favorisé une dynamique collective, stimulé l'innovation et ouvert l'accès aux financements européens à une diversité croissante d'acteurs. La richesse des projets soutenus illustre non seulement la vitalité du Grand Briançonnais mais aussi la pertinence du dispositif pour répondre à ses défis de montagne. Les enseignements tirés invitent désormais à consolider cette dynamique, à en simplifier les modalités et à en renforcer le suivi, afin que la prochaine programmation s'appuie sur des bases solides et amplifie encore l'impact du programme.



Conclusion générale



L'évaluation du programme LEADER 2014-2022 sur le territoire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras met en lumière plusieurs enseignements majeurs. Elle confirme d'abord la capacité du dispositif à générer des effets tangibles : 63 projets financés, plus de 34 emplois créés ou soutenus, une enveloppe de près de 3 millions d'euros mobilisée, et une diversité de thématiques allant de l'agriculture à la culture, du tourisme à l'innovation entrepreneuriale. Ces résultats traduisent un impact réel sur l'économie locale, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.

Mais l'apport du programme ne se limite pas à des chiffres : il se mesure aussi à la qualité des dynamiques enclenchées. Les enquêtes menées auprès des porteurs de projets et des membres du comité de programmation révèlent un accompagnement unanimement apprécié, une gouvernance qui, malgré ses contraintes, a permis une prise de décision collective et démocratique, et des projets qui témoignent d'une innovation adaptée aux réalités de la montagne. La montée en compétence des porteurs et la diversification des acteurs impliqués traduisent une véritable appropriation du programme par le territoire.

Cette évaluation souligne également les marges de progression : simplification des procédures, réduction des délais de paiement, soutien renforcé aux petites structures et suivi qualitatif des impacts. Autant de chantiers qui devront être pris en compte dans la prochaine programmation, afin de consolider les acquis et de lever les freins persistants.

La future période 2023-2027 apparaît ainsi comme une opportunité pour approfondir le rôle structurant de LEADER. Elle devra mettre davantage l'accent sur la transition écologique, le logement, l'énergie et l'économie circulaire, tout en maintenant le soutien aux projets innovants, culturels et touristiques qui font la richesse du Grand Briançonnais. En capitalisant sur les réussites et en ajustant ses outils, le programme pourra continuer à jouer un rôle moteur pour un développement rural équilibré, durable et inclusif.



Territoire choisi terre d'initiatives

GAL Pays du Grand Briançonnais



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras